

© photos Jacques Valette / Pierre Dudos



In memoriam
Simone du Breuil

22 ans de présidence de la FNAPEC et 25 ans de présidence d'honneur
Fondatrice des choréades, des orchestrades, du concours Musiques d'Ensemble

PARIS
1850

27
BEAU
MAR
CHAI

1850,
c'est en moyenne le
nombre de conseils que
l'on donne chaque mois.
C'est aussi l'année
à partir de laquelle on a
commencé à en donner.

1000 m²
d'instruments de musique
et de librairie musicale.

Achetez en ligne sur
paul-beuscher.com

**PAUL
BEUSCHER**

Sommaire

| | |
|---|----|
| La FNAPEC y était | 4 |
| Une fédération, pour quoi faire ? | 6 |
| Musiques d'Ensemble, 37 ^{ème} | 8 |
| Assemblée Générale de la FNAPEC | 10 |
| Pro Quartet | 10 |
| Conservatoires de France | 11 |
| SNOP | 12 |
| Hommage à Simone du Breuil | 14 |
| Festival Muz' 2024, 18 ^e édition | 16 |
| Hommage à Michel Mailliard | 18 |
| Le RNMH | 20 |
| Disparition de Hugues Gall (OFJ) | 20 |
| L'anPad | 22 |
| L'improvisation | 24 |
| Monceau assurances | 25 |
| Les cordes en ballade | 26 |
| Le stage Mirecourt | 28 |
| L'enseignement de la danse | 30 |
| FNAPEC INFOS | |
| Pourquoi adhérer ? | 32 |
| FNAPEC Contacts | 33 |
| FNAPEC Services | 34 |

Liste des annonceurs :

Paul Beuscher p.2 / Kawai p.5 /
Champagnes Mailliard p.6 /
Lettre du musicien p.7 / Spedidam p.13 et 17 /
SEAM p.19 et 31 / ITEM p. 21 /
Pro Quartet p. 10 / Metronaut p.35 /
Monceau Générale Assurances p.36

La publicité paraît sous la seule responsabilité
des annonceurs. La FNAPEC tient à leur exprimer
ses plus vifs remerciements pour leur fidèle
soutien.

Photos de couverture :

Jacques Valette/Pierre Duclos

La FNAPEC remercie toutes les personnes qui
ont participé à la rédaction de ce numéro.

Siège social de la FNAPEC :

106 rue d'Amsterdam 75009 PARIS 
Allo FNAPEC 06 83 51 83 11 • 01 42 82 00 19
présidence@fnapec.fr

Responsable de la publication :

Martine Mabboux

Contact publicité : Martine Mabboux

Imprimerie : Imprimerie IROPA

550, rue du Pré de la Roquette

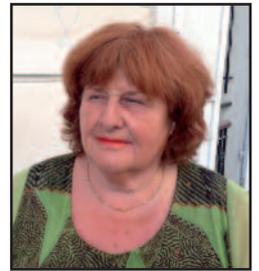
76800 Saint-Etienne du Rouvray

Dépôt légal n°2346 – 3^e trimestre 2024

ISSN : 0755-1193

A l'heure où je vous écris, les Jeux Olympiques se prolongent avec les épreuves paralympiques et l'été semble vouloir nous donner quelques dernières chaleurs avant que tous reprenions le chemin des conservatoires, écoles, pour accompagner nos enfants dans leur apprentissage de la danse, de la musique ou du théâtre.

C'est ainsi que résonnent en ma mémoire les deux cérémonies d'ouverture, au-delà des polémiques qui n'ont pas leur place dans notre fédération qui vise à rassembler à travers tout le territoire tous les parents des enfants suivant des cours en conservatoire ou écoles de musique. « *Venez comme vous êtes !* » comme dirait un certain nez rouge si cher au cœur de nos enfants.



LA CÉLÉBRATION DE L'ESTHÉTIQUE À LA FRANÇAISE

Les deux cérémonies d'ouverture des jeux olympiques et paralympiques ont offert au monde entier un magnifique miroir de la culture française, à travers non seulement les vues les plus époustouflantes de Paris, mais aussi à travers notre maîtrise, ici en France, de l'ensemble des sept disciplines artistiques vantées par Hegel dans l'Esthétique, à savoir la poésie, la musique, le théâtre, les arts plastiques, l'éloquence et la danse. Ces deux spectacles ont sans aucun doute été l'occasion de susciter de nombreuses vocations, qui pour la danse ou le hip hop, qui pour le chant ou la poésie des paroles, qui pour la musique ou encore pour une des disciplines qui se sont vues magnifiquement illustrées à travers ce creuset d'alchimie, d'inventivité et de valorisation de toutes les disciplines artistiques.

Notre plus grande chance à tous, ici en France est d'avoir un réseau de plus de 400 conservatoires et écoles de musique qui dispensent des cours de danse classique ou moderne, de musique et de chant, de théâtre. Et aujourd'hui, ce réseau, comme le relevait monsieur Christophe Miles, directeur général de la direction artistique, constitue le deuxième réseau culturel en France derrière les médiathèques.

C'est dire l'importance sociale et citoyenne que porte ce réseau de conservatoires pour garantir un accès équitable à l'ensemble de tous les enfants qui souhaitent découvrir la danse, la musique ou le théâtre dans tous les territoires de France !

Et c'est dire le devoir qui nous honore, nous à la FNAPEC, de contribuer pour le bien de notre société tout entière au développement de ces conservatoires et écoles de musique, à travers l'accompagnement des parents et de leurs élèves dans les apprentissages et l'enseignement spécialisé. Ce réseau constitue un véritable maillage social, culturel, citoyen pour permettre à tous de pratiquer, de découvrir et d'apprécier cette esthétique si chère à la Culture Française.

L'ADN de la FNAPEC, comme nous l'a rappelé si tristement le départ de Simone du Breuil, Présidente honoraire de la FNAPEC est d'œuvrer pour l'accès au plus grand nombre à l'enseignement artistique, et aussi de proposer à tous les usagers de ces conservatoires et écoles de musique, parents, enfants, jeunes adultes, amateurs et futurs professionnels, de porter leur voix au niveau local comme national, auprès des instances que sont le Ministère de la Culture, la direction de l'enseignement spécialisé mais aussi les collectivités territoriales, l'ensemble du personnel de direction et du corps professoral.

Comme vous le lirez dans ces pages, Simone du Breuil a été une Présidente clé de la FNAPEC pendant plus de 22 ans. Nous tous qui l'avons connu, nous sentons redevables à sa mémoire, de porter encore plus fort et encore plus haut son enthousiasme, son dynamisme et sa joie de voir tant d'enfants découvrir la danse ou la musique, le théâtre ou le chant. Sa mémoire nous honore et nous oblige à tous vous rassembler, vous mobiliser, vous rappeler l'importance du rôle de chaque APEC, de chaque Union régionale, et de la FNAPEC dans son ensemble.

Notre devoir est d'aider, accompagner, expliquer, écouter, guider, soutenir, représenter chaque parent d'élève des conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre, dans chaque ville, village, de chaque région et département de France. Vous découvrirez plus loin le compte-rendu du premier comité de suivi du SNOP, le nouveau schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé. De nouvelles commissions de travail sont lancées dès la rentrée sur les sujets du handicap et de l'inclusion, de l'enseignement de la danse, du théâtre et de l'éducation artistique et culturelle. Nous avons besoin de vos témoignages sur le terrain afin de contribuer de façon efficace aux adaptations et évolutions de ce SNOP. Contactez-nous, ne restez pas isolés dans vos problématiques quotidiennes. Participons tous ensemble à la pérennisation de l'enseignement spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre en France, pour le bien de vos enfants et pour leur épanouissement. Platon disait « *La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée* ». J'aime croire que la mission de la FNAPEC est de contribuer à permettre à tous les enfants par l'intermédiaire de la découverte et l'apprentissage de la danse, de la musique et du théâtre, de s'envoler vers leur liberté.

Martine Mabboux

Cette revue vous est remise par :

LA FNAPEC Y ÉTAIT...

La FNAPEC sur le terrain

Manifestations et réunions où la FNAPEC était représentée cette année



Rencontre avec les directeurs de Monceau Assurances Conseil d'administration et assemblée générale de la **Mutuelle des Musiciens**



orchestre français des jeunes

Présence de la FNAPEC au conseil d'administration de l'**orchestre français des jeunes**

La FNAPEC est membre du conseil d'administration de cet orchestre depuis sa création.

Participation au Comité de Suivi du **SNOP** Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement spécialisé
Réunions avec les directeurs de l'enseignement spécialisé



La Fnapec est administratrice du **R.N.M.H** depuis sa création



Invitation aux vœux de Madame la ministre de la culture



Soutien aux lauréats du concours de Musiques d'Ensemble pendant le **festival d'Uzerche**



Nuit des Conservatoires soutien national et local de la FNAPEC et de toutes les APEC à cette initiative du syndicat des personnels de direction des conservatoires (SPEDIC)



© Jacques Valette

Madame du Breuil qui fut 22 ans présidente de la Fnapec et 25 ans présidente d'honneur est décédée en juillet. Comme elle me l'avait fait promettre, je suis allée à Saint Didier (Rhône) à la messe de sépulture et à Solignac (Limousin) à l'inhumation. Cela m'a fait plaisir de revoir ses enfants et petits enfants et d'être bien accueillie.

J'ai fait la connaissance de madame du Breuil en 1990 à Vienne en Isère à une réunion décentralisée de l'union régionale Rhône-Alpes Fnapec. A cette époque, elle était présidente régionale et nationale de la fédération. Faisant mes premiers pas dans la vie associative, elle m'a guidée, c'était un plaisir d'aller la retrouver ainsi que les administrateurs à Lyon. Elle nous informait des démarches qu'elle faisait, à Paris et étions admiratifs devant son dynamisme et son charisme.

Pendant de nombreuses années, chaque soir, nous nous téléphonions. Depuis quelques temps, trop fatiguée, les conversations avaient cessé, elles me manquent.

Une grande dame de la musique de la danse et du théâtre est partie. Chère Simone, nous allons poursuivre le travail que vous avez fait.

Martine Mabboux
présidente de la FNAPEC

KAWAI

Série GX

Quand la tradition écrit l'avenir...



www.kawaipiano.fr



*Fédération
Nationale
des Associations
de Parents d'Élèves
de Conservatoires
et écoles de musique,
de danse et de théâtre*

Une fédération, pour quoi faire ?

Deux buts essentiels inscrits dans sa constitution de 1956.

- Coordonner les efforts des associations locales de parents d'élèves en vue de rechercher et d'étudier toutes les améliorations dans l'intérêt des élèves.
- Agir avec les ministères concernés, les conseils départementaux et régionaux, les municipalités et les diverses collectivités pour tout ce qui peut contribuer au progrès et au développement des études musicales, chorégraphiques et théâtrales

Une fédération, quel équipage ?

- Une équipe de bénévoles : les présidents d'Unions Régionales désignés démocratiquement par les associations locales parmi leurs membres. Ces présidents d'Unions Régionales élisant parmi eux des membres plus disponibles ou plus bénévoles pour assurer présidence, trésorerie et secrétariat. C'est vous dire toute l'importance que vous devez attacher à votre Union Régionale et à la désignation de son président.

En définitive la fédération sera ce que vous avez voulu en faire.

Une fédération, quelles missions ?

- Organiser échanges et dialogues entre parents d'origines différentes, venant d'établissements divers (CRR, CRD, écoles de musique municipales ou associatives. Cette diversité, cette richesse permettent le partage d'expériences, l'émergence de propositions constructives d'amélioration de l'enseignement et la préparation de leur mise en place.

- Informer largement les parents. C'est le but des réunions d'information que nous reprendrons dès que possible (ah la pandémie !), c'est la mission de la revue annuelle, c'est l'objectif des messages d'information, c'est le rôle du Allo FNAPEC toujours disponible, à l'écoute de tous.
- Assurer une présence constante même en visioconférence, auprès des ministères de tutelle et des divers organismes nationaux.
- Participer aux colloques et commissions concernant l'enseignement spécialisé et ses activités annexes.
- Organiser ou participer à l'organisation de manifestations pour la promotion de la musique, de la danse et du théâtre, de leur enseignement et de leur pratique amateur.

En conclusion,

Pour construire l'avenir de nos conservatoires, comme toujours, la Fnapec, notre fédération a un rôle déterminant à jouer. Nous devons nous mobiliser. Nous avons constaté que la pandémie et tous les décrets qui ont voulu la gérer, ont totalement oublié les conservatoires comme lieu d'enseignement.

Les conservatoires ont dû obéir, fermer, rouvrir pour certains élèves, négliger les autres. Les pouvoirs publics n'ont pas imaginé un instant les frustrations pour les élèves musiciens, danseurs ou élèves d'art dramatique. Les deux dernières années scolaires ont été source d'inégalité, de découragement, de diminution de postes d'enseignement.

Pour aider les conservatoires à « repartir » après une période particulièrement difficile due à la pandémie, nous, parents d'élèves membres d'Apec donc de la FNAPEC, électeurs de demain, faisons avancer nos propositions, en particulier pour que les conservatoires soient reconnus comme de véritables lieux d'enseignement. •

**La FNAPEC a un rôle déterminant à jouer.
La FNAPEC c'est vous, c'est elle, c'est lui,
c'est nous tous.**

Venez découvrir nos cuvées !

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE

Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05

www.champagne-michel-mailliard.com

MM

CHAMPAGNE

MICHEL MAILLIARD

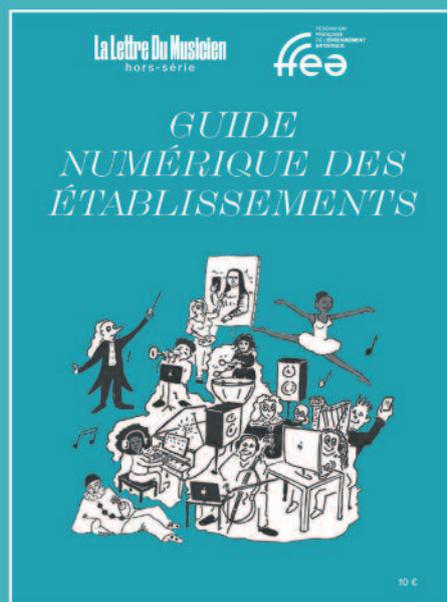
à VERTUS - FRANCE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

La Lettre Du Musicien

hors-série

GUIDE NUMÉRIQUE DES ÉTABLISSEMENTS



10 €

Témoignages, reportages, enquêtes : enseignants, directeurs d'établissements, professionnels de la pédagogie, élèves et étudiants, etc., répondent et interrogent les enjeux du numérique appliqués dans les pratiques pédagogiques, artistiques, administratives, etc.

Un véritable guide pour mieux connaître le sujet et (se) poser les bonnes questions!

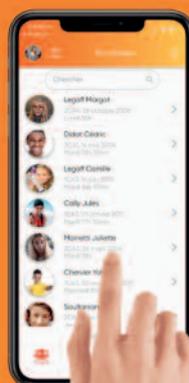
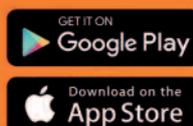
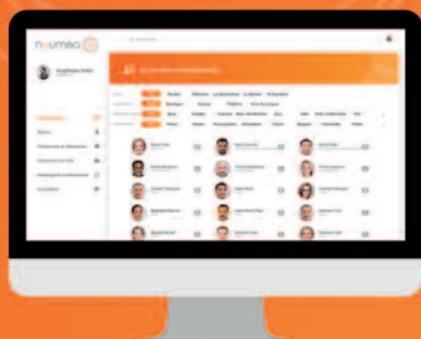
Commandez dès à présent sur :
boutique.lalettredumusicien.fr

nyumba 
Rythme l'enseignement artistique

NOUVEAUTÉ

Découvrez NYUMBA : Une innovation conçue pour l'enseignement artistique !

Musique ★ Danse ★ Théâtre ★ Arts du cirque



PÉDAGOGIE

- Gestion de classe
- Carnet de l'élève
- Boîte à outils
- Évaluation formatrice
- Suivi pédagogique

SOCIAL

- Journal de classe
- Story de l'élève

COMMUNICATION

- Messagerie instantanée
- Agenda partagé
- Actualités

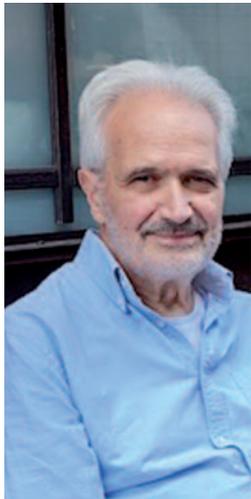
Téléchargez l'application gratuitement

www.nyumba-app.com

37^E CONCOURS DE MUSIQUES D'ENSEMBLE

26 et 27 avril 2024.

C'est avec une grande joie et c'est un grand honneur pour moi d'avoir présidé le prestigieux concours européen Musiques d'Ensemble de la FNAPEC.



En tant que directeur de plusieurs conservatoires de la Ville de Paris, j'ai toujours eu à cœur de développer la musique d'ensemble : elle est l'avenir de nos jeunes musiciens, amateurs et futurs professionnels. Que la FNAPEC ait d'emblée positionné le concours sous le signe de l'Europe donne à ceux qui s'engagent au sein d'une formation musicale, l'opportunité d'explorer des répertoires incluant des œuvres moins connues, de rencontrer d'autres pédagogies, de créer des réseaux professionnels plus larges en vue d'échanges et collaborations futurs. C'est un impact culturel significatif.

La musique d'ensemble amène chacun à donner le meilleur de soi, à perfectionner sa technique et son interprétation pour valoriser le groupe afin de lui donner une sonorité bien particulière et une identité propre.

Le bénéfice du concours européen Musiques d'Ensemble de la FNAPEC n'est plus à démontrer. La préparation à ce concours prestigieux exige une discipline stricte et une pratique régulière. La participation au concours aidera les musiciens à gérer le stress de la performance en public. Les commentaires de la part de jurys expérimentés et les critiques constructives seront essentielles pour la croissance artistique et la technique des musiciens. Les récompenses sont extrêmement précieuses : outre les prix en numéraire, la rencontre avec des artistes talentueux, l'opportunité de concerts, d'enregistrements et de mentions dans des médias spécialisés sont irremplaçables.

Chaque année où j'ai eu le privilège de présider ce concours, j'ai pu mesurer les bénéfices qu'en récoltent les participants. Je souhaite le meilleur avenir à ce Concours et aux participants futurs. •

Ramon de Herrera
Président du jury 2024

© Georges Vercoûtre

Le jury

Président,
Ramon de Herrera,
Guitariste, compositeur, enseignant

Entouré de,
Frédéric Daverio,
Accordéoniste, compositeur

Eric Seys,
Flûtiste, Chef d'orchestre

Nathalie Pannier,
Professeuse de chant, concertiste

Maitane Sebastiàn,
Violoncelliste, tromboniste, compositeur, enseignant



Jacqueline Mailliard remet le prix champagne Mailliard aux lauréats



Martine Mabboux et les membres de jury

© Georges Vercoûtre



Madame Hélène Nguyen-Thien remet le prix Nguyen-Thien Dao aux lauréats

© Georges Vercoûtre

Palmarès

- Bourse offerte par la SMAMMM – Monceau Assurance d'un montant de 5000 €
Quatuor Varen : Jean-Baptiste Lachemet, *Violon* - Elliott Pages, *Violon* - David Heusler, *Alto* - Adèle Quartier de Andrade, *Violoncelle*
- Bourse offerte par l'Académie des Beaux Arts d'un montant de 5000 €
Quatuor Sedna : Hannah Marandin, Sarah Nardon, Ophélie Julien-Laferrrière, Maëlle Javelot, *Quatuor Vocal*
ET
Trio Parrhésia : Alcide Menetrier, *Violon* - Irène Jolys, *Violoncelle* - Melvil Chapoutot, *Piano*
- Bourse offerte par Madame Nguyen Thien Dao d'un montant de 2500 €
Duo Argos : Sotiris Athanasiou, *Guitare* - Julien Beautemps, *Accordéon*
- Bourse offerte par les « Champagne Mailliard » d'un montant de 1500 €
Duo Reflet : Natsu Aoki, *Piano* - Kazune Mori, *Piano*
- Bourse du Festival d'Uzerche d'un montant de 900 € et une invitation pour donner un concert dans le cadre du festival D'Uzerche
Duo Horizon : Luka Ispir, *Violon* - Ionah Maiatsky, *Piano*
- Prix spécial les Cordes en ballade offert par le quatuor DEBUSSY : une invitation pour participer à l'académie « les cordes en Ballade en juillet 2024 ou 2025.
L'invitation comprend les frais pédagogiques, l'hébergement, l'accès au concert et la participation à un des concerts nouveaux talents
Quatuor Citadelles : Raphaël Garac, *Violon* - Marc Guilloteau, *Violon* - Paolo Schena, *Alto* - Pauline Boudon, *Violoncelle*

La FNAPEC remercie les partenaires de la 37^{ème} édition de *Musiques d'Ensemble 2024*



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE



NGUYEN-THIEN DAO
COMPOSITEUR
UNE VOIE ORIENT-OCCIDENT



LES CORDES
EN BALLADE
Quatuor Debussy



Merci à la maison Mailliard pour le champagne offert pour le 37^e concours
de Musiques d'Ensemble

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 DE LA FNAPEC

« L'important c'est de participer » Baron Pierre de Coubertin (1908)

A l'occasion des Jeux Olympiques qui ont animé notre été, reprenons cette célèbre citation afin de souligner l'importance de votre rôle à vous tous associations des parents d'élèves locales, régionales, dans notre travail au niveau national et dans l'existence de la FNAPEC.

Une fois encore, l'Assemblée Générale de la FNAPEC s'est déroulée à l'automne 2023. En effet, il nous semble important de permettre durant le dernier trimestre de l'année aux représentants d'associations d'assurer leur présence et leur écoute sur le terrain dans leurs conservatoires, à un moment où les examens de fin d'année posent de nombreuses questions et où se prépare déjà la rentrée scolaire à venir.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAPEC ?

L'AG de la FNAPEC est toujours l'occasion heureuse de refaire le point avec toutes les associations réparties sur le territoire. Comme vous pouvez le lire dans le PV que nous envoyons à toutes les associations, chaque année sont passés en revue les éléments clés de la vie de la Fédération comme le rapport d'activités, de gestion et le rapport financier. Les représentants de l'AG votent le quitus des comptes pour l'exercice précédent. En outre, sont examinées et mises aux votes toutes les résolutions nécessaires pour le fonctionnement de la Fédération, dont le budget prévisionnel, la désignation des membres de la commission fédérale d'arbitrage, le montant de la cotisation annuelle de toutes les associations et enfin les membres du bureau.

VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE

Chaque année nous vous adressons l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ainsi que l'ensemble des résolutions proposées, afin que vous

puissiez soit assister à l'Assemblée Générale en personne, soit renvoyer par courrier votre vote. Votre participation est importante et votre avis, ainsi que vos propositions nouvelles sont essentielles pour la vie de la Fédération. Prenez contact avec vos Présidents d'Union Régionale afin de partager vos idées, vos souhaits et si vous souhaitez participer au niveau régional ou national à la vie de la Fédération, vous êtes tous les bienvenus !

En cette année 2024 où Simone du Breuil, qui fut la présidente de la FNAPEC pendant 35 années, nous a quittés, il nous semble important de savoir redonner punch et dynamisme à notre fédération, comme Simone savait si bien le faire.

Mobilisons-nous tous ensemble pour faire perdurer cette fédération qu'elle a mis tant d'ardeur à construire et à développer. Rejoignez-nous dans les associations locales, les Unions Régionales ou au bureau national afin de contribuer au développement de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre à travers tout le territoire national.

Nous avons besoin de forces vives, afin de faire durer la FNAPEC et protéger son rôle de représentant de vous tous, parents d'élèves des conservatoires de musique, de danse et de théâtre.

A très vite pour la nouvelle Assemblée Générale qui se tiendra le 12 Octobre 2024 ! •

Si ProQuartet est d'abord reconnu pour sa pépinière de jeunes interprètes professionnels de premier plan, ses activités de concerts et son travail sur le répertoire de musique de chambre, l'association développe également tout au long de l'année une activité dédiée aux musiciennes et musiciens amateurs.

Ces week-ends de cours et stages d'interprétation, tout comme les scènes ouvertes organisées régulièrement tout au long de la saison, sont destinées aux interprètes amateurs qui ont envie de se perfectionner autour d'un programme, grâce aux conseils d'interprètes et pédagogues professionnels.

Ces activités sont ouvertes à tout type de formations formées (cordes, bois, cuivres, piano, chant), sans condition de niveau ni d'âge. La seule condition est le goût pour la musique, la bonne humeur et l'envie de jouer ensemble !

Infos et inscriptions : Marine Besset
marine.besset@proquartet.fr
<https://proquartet.fr/>



CENTRE EUROPÉEN
ProQuartet
DE MUSIQUE DE CHAMBRE

MUSIQUE DE CHAMBRE Amateurs 24-25

STAGES en France

CHOISY-LE-ROI
Conservatoire (94)
10 & 11 novembre
Trio Parrhèsia

SEINE-ET-MARNE
15 & 16 février

LYON
CNSMDT (69)
12 & 13 avril
Quatuor Wassily

GRAMAT
Grand Couvent (46)
8 - 11 mai
Emmanuel Haratyk & Martial Gauthier

SCÈNES OUVERTES à Paris

4 octobre
29 novembre
4 février
4 avril

Informations & pré-inscriptions :
marine.besset@proquartet.fr

proquartet.fr



Conservatoires de France est une association réunissant environ 260 directrices et directeurs d'établissements d'enseignement artistique réparti sur l'ensemble du territoire. Chaque année, de nombreux travaux, réflexions et débats ont lieu permettant de connecter les évolutions territoriales, artistiques, culturelles et sociales avec le fonctionnement des établissements. En 2024, l'association s'est penchée sur la question du rapport au temps pour les Conservatoires. Comment concilier le temps de la vie avec l'engagement sur du temps long avec l'apprentissage artistique ?

À ce titre, le rapport au temps disponible des parents d'élèves et à leur capacité d'accompagner leurs enfants dans une pratique artistique est également à questionner. Pour les familles monoparentales, pour les travailleurs, pour les familles éloignées des lieux d'enseignement, les contraintes de nos organisations sont fortes pour permettre l'engagement dans une pratique artistique.

Cette prise de conscience commence à être intégrée dans le fonctionnement de certains établissements afin de permettre à chacune et chacun d'avoir accès au service public : cours rassemblés sur une demi-journée pour les jeunes enfants, organisation du co-voiturage par les structures, variation des formats de cours par rapport au format hebdomadaire classique (stages, week-end...) etc...

Cette évolution nécessite toujours de prendre en compte les objectifs pédagogiques pour mettre en adéquation un contenu de formation pertinent et à l'heure ou l'immédiateté et la fulgurance sont des rythmes admis (ou subis) par nos élèves, l'établissement d'enseignement artistique ne représente-t-il pas une forme d'ilot préservant ce lien au temps long et à la contemplation ?

Les parents d'élèves et les adultes de façon générale représentent également une partie de nos élèves, retrouvez un article proposé par Aurélien DAUMAS-RICHARDSON, directeur du Conservatoire et Orchestre de Caen et administrateur de Conservatoires de France qui

aborde cette question et souligne l'importance de la place de ces publics.

Au-delà du rapport au temps et aux impacts que cela peut provoquer sur nos établissements, l'association s'est engagée tout au long de l'année à suivre la mise en œuvre du nouveau schéma national d'orientation pédagogique. Cette année d'appropriation de ce nouveau texte a permis au ministère de la culture de préciser un certain nombre de questionnements soulevés lors de la concertation et va petit à petit faire l'objet d'expériences diverses permettant de clarifier pour nos élèves et nos parents le contenu des formations.

Cela représente un autre défi pour nos établissements que celui de rendre compréhensible et lisible l'offre d'enseignement que nous proposons. Au-delà d'une cohérence nationale, il est important d'adapter les parcours localement pour faciliter leur appropriation par tous les publics. Le SNOP n'a pas forcément répondu à un enjeu de simplification mais a ouvert la possibilité de créer de nombreux parcours, c'est le chemin qu'il reste à explorer pour les établissements. D'autres sujets ont été le fruit de différentes réflexions de l'association comme celui de la vocation de futurs enseignants compte tenu des difficultés que rencontrent de nombreux établissements dans leurs recrutements. Des échanges avec les organisations syndicales et des réflexions sur l'évolution du rapport au travail sont menés pour inverser la tendance.

Ces différentes réflexions peuvent se retrouver sur le site internet de Conservatoires de France qui continuera à œuvrer dans les années à venir sur ces différents dossiers. •

Mathieu Gauffre

Directeur du Conservatoire de Nantes

Président de Conservatoires de France

L'accueil des publics adultes

Si l'on s'épargne par facilité et sans doute à tort la délicate question de la (des) définition(s) d'un adulte, il est en revanche difficile de continuer à cantonner l'offre à destination des adultes à une simple option, à une variable d'ajustement « s'il reste de la place » ou encore à un remède à la chute des effectifs post-covid « heureusement qu'ils sont là ».

C'est finalement ce que nous invite à faire le nouveau schéma national d'orientation pédagogique en précisant que « le conservatoire propose également, selon les spécialités, des parcours programmes encadrés par le règlement des études, tels que (...) [le] parcours ouverture, pour les adultes souhaitant aborder tardivement une pratique artistique [ou le] parcours compagnonnage, pour une équipe amateur constituée cherchant à consolider ses moyens artistiques ». Deux salles, deux ambiances donc.

Le parcours ouverture renvoie (pour la spécialité musique tout du moins) à une contrée pédagogique bien connue même si parfois soigneusement évitée : le cursus adulte. Le SNOP sera l'occasion de se (re)pencher sur cette thématique (combien d'années ? Avec qui ? Quel tarif ? Obligation ou non de la FM ? Quid de l'examen ? etc) ou d'en profiter pour « s'affranchir d'un modèle obsolète ». Il faut également



préciser l'aspect fort controversé que cela fait bien partie des missions des conservatoires et de leurs équipes. Tout cela ne manquera pas d'animer les conseils pédagogiques et d'établissement des prochains semestres notamment en termes de définition de priorités et répartition de moyens.

L'idée que l'on puisse accompagner voire accompagner un groupe, une équipe d'adultes (musique de chambre, groupe

de jazz ou petit ensemble) dans un parcours dédié permet quant à elle de « tracer de nouvelles voies » tant la prise en compte des pratiques en amateurs (toujours pour la spécialité musique) était jusque-là centrée sur le chant choral, l'orchestre d'harmonie, l'intégration d'adultes à des pratiques existantes et/ou la mise à disposition d'espaces de répétitions. Quelques établissements se sont déjà emparés de ces questions en faisant souvent le constat que le cours hebdomadaire n'est en rien adapté à ce format, à l'exception d'une bonne gestion du temps de service des enseignants mobilisés dans ce cadre.

De nouveaux parcours sont à construire : la réussite sera portée par l'agilité des équipes à trouver de la souplesse dans un statut dont la solidité est basée sur une nécessaire forme de rigidité.

Aurélien Daumas-Richardson

Directeur du Conservatoire & Orchestre de Caen (14)

SNOP, OÙ EN SOMMES NOUS ?

Shéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement artistique spécialisé

Refonte du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre : la FNAPEC vous représente tous, parents d'élèves des conservatoires et écoles de musique, de danse et d'art dramatique. Faites entendre votre voix !

En Septembre 2023, le Ministère de la Culture a mis en place un nouveau SNOP, Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre. Cette réactualisation donne lieu à une commission de suivi à laquelle la FNAPEC participe en tant que fédération nationale des associations des parents d'élèves des conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre.

Comme vous le verrez ci-dessous et sur les documents complets disponibles sur le site internet de la FNAPEC ou du Ministère de la Culture, les conséquences sur la vie de vos enfants et les impacts sur l'accès à l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre peuvent être nombreux au niveau local comme national.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Extrait du Bulletin officiel Hors-série n° 5 (septembre 2023) (culture.gouv.fr)

« La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, confie à l'État la mission de définir « un schéma national d'orientation pédagogique dans le domaine de l'enseignement public spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique ainsi que les qualifications exigées du personnel enseignant de ces établissements », et institue le diplôme national. (...)

La loi du 13 août 2004 renforce les missions de service public des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre que la Charte de l'enseignement artistique spécialisé de danse, musique et théâtre s'était proposé d'énoncer en 2001 : mission d'enseignement proprement dite, mission d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec l'Éducation nationale, mission de développement des pratiques artistiques en amateur. Sur cette base, les établissements sont également tenus de participer activement à la vie artistique et culturelle de leur aire de rayonnement, de mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics. (...) Par ailleurs, il existe plusieurs catégories d'écoles territoriales dont le rayonnement et l'offre d'enseignement sont variables et dont les moyens financiers et humains diffèrent. En particulier, l'enseignement du théâtre n'est pas présent dans de nombreux conservatoires, de même que celui de la danse, ou bien celui-ci n'y est proposé que de manière partielle (une seule discipline, un seul cycle, par exemple). (...) En outre, un principe du fonctionnement en réseau a été instauré (...) [qui] n'est en aucun cas une hiérarchisation entre établissements, permet d'ouvrir sur une approche collaborative au service des territoires et de leurs habitants. (...) Enfin, la délivrance d'un diplôme national prévue par la loi du 7 juillet 2016 ouvre, sauf exception, sur une mutualisation des sessions d'épreuves entre au moins deux établissements. (...)

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le premier comité de suivi s'est déroulé en Juin 2024, présidé par Monsieur Christopher Miles, directeur général de la création artistique, et a réuni tous les représentants des publics et usagers des conservatoires, ainsi que les DRACS fortement mobilisées pour l'accompagnement du réseau de plus de 400 conservatoires qui émaillent le territoire national.

En voici les points clés

- La loi attribue conjointement aux collectivités territoriales et à l'État la mission de garantir une véritable égalité d'accès aux enseignements artistiques, à l'apprentissage des arts et à la culture
- Le réseau des conservatoires est le deuxième réseau culturel derrière les médiathèques et compte à aujourd'hui 230 CRC et CRI, 95 CRD, 45 CRR
- Suite à la parution en Septembre 2023 du nouveau SNOP, en Décembre 2023 de l'arrêté fixant les critères de classement des conservatoires publiés, la prochaine étape est la création du Diplôme National, inscrit dans la loi LCAP, dont la publication est attendue au 1er semestre 2025.

LES POINTS CLÉS DU PREMIER COMITÉ DE SUIVI

Comme vous le verrez dans le compte-rendu disponible sur le site de la Fnapec, les premiers retours et points d'attention des partenaires publics représentants des usagers, des enseignants, des directeurs ont porté sur

- La prise en charge du handicap et l'inclusion
- La prise en compte des problématiques de genre, de violences sexistes, ainsi que du harcèlement sexiste et sexuel
- Les difficultés de mise en place du diplôme national
- L'accompagnement des élèves dans leurs parcours artistiques
- L'éducation artistique et culturelle ainsi que les classes à horaires aménagés
- Les modalités d'évaluation entre théâtre, musique et danse et leur compréhension
- Les missions, statuts, recrutement et formation des enseignants et directeurs
- Les impératifs liés à l'enseignement de la danse classique
- Les enjeux de l'enseignement du théâtre
- La sanctuarisation des financements de l'État

À l'issue de ces premiers retours, quatre groupes de travail thématiques sont lancés à partir de Septembre sur

- Le handicap
- L'éducation artistique et culturelle
- Les spécificités de l'enseignement de la Danse
- Les spécificités de l'enseignement du Théâtre

En outre, une concertation nationale va être lancée à l'automne 2024 à propos de la rédaction du décret et des arrêtés relatifs au diplôme national.

LA FNAPEC VOUS REPRÉSENTE

Vous imaginez combien il est important pour la FNAPEC de représenter la voix des parents. C'est grâce à vous, à vos efforts, à votre motivation que vos enfants peuvent suivre et approfondir des enseignements artistiques, nous avons donc besoin de votre retour, de vos commentaires et de votre avis sur les textes fondamentaux qui sont en train d'être élaborés. Nous restons à votre écoute soit en direct, soit par l'intermédiaire de vos associations. •

Pour aller plus loin :

Schéma d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial du théâtre dans les établissements d'enseignement artistique (culture.gouv.fr)

Contact : presidence@fnapec.fr.



SPEDIDAM

LES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES

La **SPEDIDAM** œuvre afin de garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories les droits à rémunération qui leur ont été reconnus.

La **SPEDIDAM** répartit des droits à plus de 110 000 artistes-interprètes dont plus de 40 000 sont ses associés.

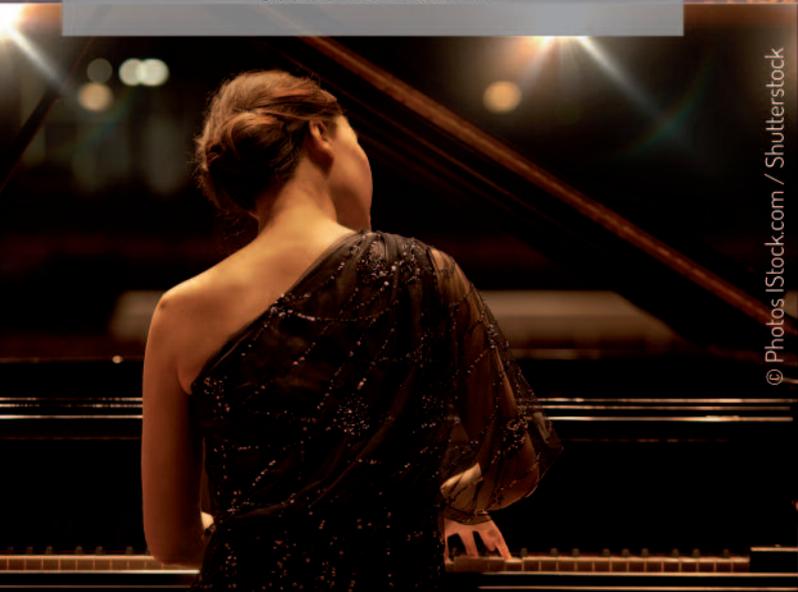
En conformité avec la loi, la **SPEDIDAM** affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à des actions d'éducation artistique et culturelle et à la formation d'artistes !

En 2023, la **SPEDIDAM** a participé au financement de 18 780 représentations (festivals, musique, théâtre, danse), contribuant activement à l'emploi de milliers d'artistes-interprètes qui font la richesse et la diversité culturelle en France.

Plus que jamais, la SPEDIDAM se mobilise et poursuit ses missions en 2024 au service des artistes-interprètes et demeure l'ALLIÉE D'UNE VIE D'ARTISTE.

16, rue Amélie - 75007 PARIS
+33 (0)1 44 18 58 58 • www.spedidam.fr

344 175 153 R.C.S. Paris



© Photos iStock.com / Shutterstock



L'alliée d'une
vie d'artiste

HOMMAGE À SIMONE DU BREUIL

Elle a été... Elle est partie... Elle sera toujours... Une farandole de verbes sans mots superflus pour une grande dame : Simone.

Oui ! Elle a été une mère dont le cœur fut déchiré par la perte d'un fils aimé qui, un jour, devant sa trompette silencieuse sur un lit à jamais vide, a décidé de faire revivre par d'autres les notes légères d'un bonheur perdu et de transmettre ainsi, moins des souvenirs attristés qu'une espérance de vie et de joie partagée.

Ainsi, elle a été notre Présidente et quelle Présidente ! Autant redoutée par son exigence professionnelle qu'appréciée par sa proximité attentive de chacun. Ainsi, elle a incarné par sa stature de « baronne sans titre nobiliaire », par son engagement sans faille à une cause rare : « la musique offerte aux enfants », par son dévouement de tous les jours au-delà de la simple normalité... la FNAPEC.

Elle a été la FNAPEC, une combattante d'une certaine idée de l'enseignement musical, une porteuse de projets que sa volonté pugnace transformait en réalités vivantes et combien appréciées, une femme de convictions exigeantes et généreuses qui ont souvent hanté les tristes couloirs des pouvoirs ministériels ou autres, une glaneuse infatigable de soutiens humains, financiers et techniques. Oui elle a été la FNAPEC, elle a fait la FNAPEC !

D'aucuns ont pu y prendre ombrage, mais bons nombres ont su reconnaître, au fil des années, la chance de partager, avec un tel caractère, l'incroyable épopée de Brive, le bonheur de milliers d'enfants, l'admiration de tant de spectateurs médusés et de plus en plus complices lors de spectacles régionaux, le rôle majeur et incontournable d'une association de parents au service d'un art : la musique et la danse et pour un seul bien : faire émerger de nouveaux artistes... Combien de jeunes ont ainsi fait de leur passion leur métier ! Combien de jeunes chefs d'orchestre se sont découverts et ont grandi à l'ombre de l'action de la FNAPEC ! Combien d'adultes ont pu alors donner un sens à leur engagement avec une autre manière d'être attentif et généreux de leur temps ! C'est tout cela LA FNAPEC que nous a léguée Simone...

Car elle est partie... depuis longtemps déjà ! Ses cheveux en chignons de plus en plus blancs lui rappelaient sans cesse le temps qui passe et malgré sa volonté opiniâtre l'exigence naturelle de la vie : savoir s'arrêter à temps pour que le temps ne s'appelle pas un jour « trop tard » !



Orchestrades 2000
Simone du Breuil au micro
avec l'orchestre Alauzeta

© Jacques Valette



Simone du Breuil aux orchestrades de Brive – août 1999

© Jacques Valette

Ce fut dur pour cette infatigable passionnée ! Mais nécessaire pour que l'œuvre accomplie perdure et se développe. Il n'y eut aucun regret sauf de n'avoir pas tout réussi. Il n'y eut aucune nostalgie de ce qui fut, seulement une espérance que la flamme ne s'éteigne jamais...

Ainsi elle est partie, une nuit, sans bruit et sans souffrance... Seule dans une chambre banale, mais entourée de toutes ces notes légères que les enfants de la FNAPEC égrenent depuis tant d'années... Sans bruit, tout le contraire de ce qu'elle a été, directive et ferme, brève en mots et nette en ton : une présidente ! Elle est partie... Elle nous a quittés... nous laissant héritiers d'une idée qui transcende et d'un exemple d'engagement et de générosité hors du commun.

C'est ainsi qu'elle sera désormais pour chacun d'entre nous. Pour ceux qui l'aimaient autant que pour ceux qui n'appréciaient pas le personnage. Elle sera ce qu'elle a été une grande présidente de la FNAPEC et, pour beaucoup, plus que cela...

Elle restera dans le cœur de chacun une femme d'exception dont l'action fut source d'un enrichissement certain et d'une rare noblesse de cœur. Elle sera donc toujours là... au-delà de la simple mémoire, une lueur d'espérance pour qui veut croire en l'impossible !

Au revoir, Simone et merci d'avoir été ce que vous fûtes et serez désormais ! •

Christian Serradji, le 6 juillet 2024

Je venais d'arriver à Montpellier été 1989. Mes enfants sont rentrés au CRR et c'est tout naturellement que j'ai adhéré à l'APEC pour suivre au mieux mes enfants. En 1991, l'APEC m'a demandée de représenter l'association au congrès de la fédération où j'ai retrouvé plus de 100 autres associations toutes adhérentes à la FNAPEC.

C'est là que j'ai fait la connaissance de Simone qui dirigeait de main de maître l'association nationale. Et, tout d'un coup, j'ai réalisé que l'APEC n'avait pas qu'un rôle local mais aussi national de par ses échanges avec les autres APEC. Simone avait réussi à donner à la FNAPEC un rôle déterminant, capable de jouer sur les décisions du Ministère de la Culture, d'y participer, d'initier des directions, bref d'avoir rendu incontournable la voix des parents, les premiers concernés ! C'était aussi l'époque où beaucoup d'écoles de musique se sont créées sous l'impulsion de parents courageux et volontaires.

En 1994, au congrès FNAPEC de Montpellier, Simone m'a demandé d'intégrer le bureau et de prendre le poste de secrétaire adjointe auprès de Pierre Saumagne, démissionnaire quelques années après. Et c'est auprès de Simone que j'ai compris le vrai rôle de l'APEC et de la FNAPEC, à avoir un regard d'avant-garde et d'aider non seulement nos enfants mais surtout ceux qui allaient venir, les aider à devenir des citoyens car pour Simone, « *tout enfant devait avoir un enseignement artistique quelle que soit son origine géographique, sociale non pour en faire un musicien accompli, artiste, mais seulement un citoyen de demain ouvert et éclairé* ».

J'ai côtoyé de près Simone, j'ai connu sa famille, sa maison, son mode de vie et on ne peut qu'être admiratif devant son attitude généreuse et altruiste tant pour sa famille que pour la fédération qu'elle a menée au plus haut niveau.

Simone, c'est elle qui a refusé par deux fois un poste de Ministre de la culture, proposé par deux présidents différents et pas du même bord ! ... pour rester plus libre dans ses décisions pour la fédération.

Simone qui connaissait tous les ministres et présidents quel que soit leur bord.

Simone, dont tous les congrès ont accueilli le Ministre de la Culture et même le Premier Ministre comme à Bordeaux.

Simone qui savait soulever des montagnes pour réaliser les projets de la fédération :

- Les Orchestrades de Brive car elle voulait que tous les enfants connaissent au moins une fois un travail professionnel avec un compositeur VIVANT ! et un travail d'orchestre,
- Les Choréades pour que les danseurs(ses) connaissent un jour l'aboutissement de leur travail en leur offrant les meilleurs chorégraphes et l'Opéra de Lyon,
- Musiques d'Ensemble en attribuant des bourses conséquentes délivrées par un jury exceptionnel pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes groupes de musique, toute musique, tout instrument sans distinction,
- L'Orchestre Français des Jeunes pour l'insertion professionnelle des jeunes musiciens au sein des orchestres professionnels,
- Les CFMI (Centre de formation des musiciens intervenants), les CEFEDEM (Centre de formation des enseignants musique danse) pour que les enfants aient des enseignants formés et que l'éducation musicale soit accessible à tous au sein de l'Éducation nationale.

Simone, on ne t'oubliera pas, ton souvenir est ancré à la FNAPEC. Sans toi, elle n'aurait pas le renom qu'elle a, la France n'aurait pas le système éducatif artistique que nos voisins européens nous envient.

À nous, de maintenir ce système, de le renouveler, de faire vivre la FNAPEC, on te doit cela.

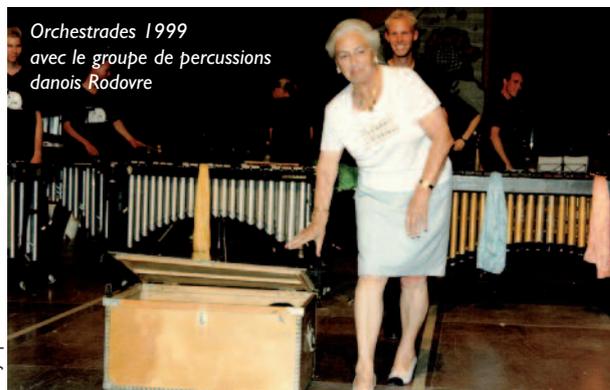
MERCI pour tout ce que tu m'a appris, tout ce que tu NOUS as enseignés. •

*Marie-Claude Valette,
vice-présidente de la FNAPEC*



Congrès St Jean de Luz avec Mr Douste Blazy, ministre de la culture et Mme Michèle Aliot-Marie, maire de St Jean de Luz

© Jacques Valette



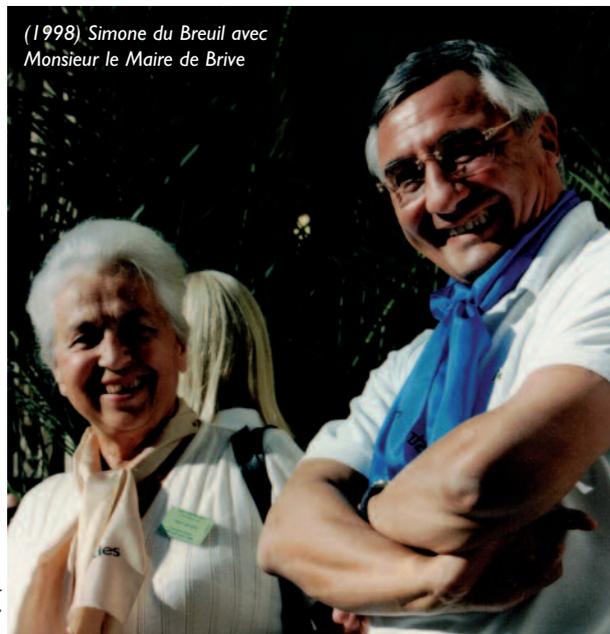
Orchestrades 1999 avec le groupe de percussions danois Rodovre

© Jacques Valette



Simone du Breuil et Marie-Claude Valette . 41^{ème} Congrès - St Jean de Luz 1997

© Jacques Valette



(1998) Simone du Breuil avec Monsieur le Maire de Brive

© Jacques Valette

JOURNÉES MUSICALES D'UZERCHE 2024

18^{ème} édition

Festival de Musique classique, crée en 2006 par Roger Steptoe, compositeur et pianiste Britannique, les Journées Musicales d'Uzerche, dénommées le MUZ', depuis 2018 sous la houlette de l'association Culture & Patrimoine à Uzerche, fidèles à leur vocation de mettre en avant des répertoires originaux, de susciter des rencontres inédites, d'inviter au voyage à travers les continents et les siècles, se sont ouvertes aux musiques du monde et aux créations.



Soutenue par la **FNAPEC** et l'**Académie Ravel**, la 18^{ème} édition du MUZ', n'a pas dérogé à la règle. Une nouvelle fois, de jeunes et talentueux musiciens Français et Internationaux, soutenus par de plus confirmés, du 1^{er} au 5 août, nous ont transporté dans des univers poétiques riches en couleur, partages d'émotions, de rencontres, de cultures, autour de 6 concerts : un cheminement musical original, du Baroque au Swing Acoustique, du Classique de l'Occident à celui de l'Orient... L'auditorium Sophie Dessus était en fête.

Le jeudi 1^{er} août, en ouverture, **Jean-François Zygel**, nous a promené le long d'un « portrait Musical » de la ville d'Uzerche, un voyage sonore au fil de ses émotions, une expérience sensorielle insolite, conviviale et festive, pour le plus grand bonheur du public.

Le vendredi 2 août à 18h00 l'ensemble **Solak Balik**, porté par la voix et les textes de **Nadia Lombardo**, nous a proposé une fusion acoustique envoûtante, mélange unique et prenant d'afro-blues et de sonorités méditerranéennes et balkaniques, où chaque mélodie invite à découvrir de nouveaux horizons.

Le samedi 3 août, le pass *Samedissimo* autour de 2 concerts passionnants et contrastés a permis au public à 18h00 de tomber sous le charme du duo inédit **Kaoli ONO**, pianiste et **Vincent PENOT**, clarinettiste, puis, après un intermède savoureux, à 20h30, de découvrir une vision primesautière et peu donnée du baroque, avec les **Kapsber'Girls**, **Alice DUPORT PERCIER**, soprano, **Gabrielle**

VERBETIAN, soprano, **Garance BOIZOT**, viole de Gambe, **Albane IMBS**, cordes pincées et direction.

Le dimanche 4 août, le **Galilée Quartet**, **Mostafa et Gandhi SAAD**, violons, **Omar SAAD**, viole, et **Tibah SAAD**, violoncelle, primée par l'Académie Ravel, nous a proposé une musique sans frontières, autour d'un répertoire classique et des compositions originales écrites par **Mostafa et Gandhi**, aux touches orientales et occidentales, ou plus fusionnelle, expression de mélodies musicales arabes palestiniennes, contrebalancée par celles de la musique classique occidentale.

Le lundi 5 août à 20h30, pour conclure cette édition en beauté, sous la direction de **Nicolas Krauze**, l'**Orchestre de Chambre Nouvelle Europe** et le clarinettiste soliste **Carjez Gerretsen**, à la frontière entre musique de chambre et Orchestre, ont transporté les festivaliers sur les cimes du sublime concerto pour clarinette de Mozart, puis ont rendu hommage aux plus grandes grandes pages musicales du 7^{ème} art, de Vladimir Cosma à Michel Legrand, en passant par Nino Rota, John Williams ou encore Yan Tiersen.

Autour d'un verre offert par le Festival après chaque concert, nombreux sont ceux qui l'ont partagé avec les artistes : émotions, bonheur, plaisir... pour tous, ces échanges ont contribué à la réussite de cette 18^{ème} édition et rendez-vous est pris pour la prochaine édition du 7 au 11 août 2025. •

Edouard Blanc



Duo Kaoli Ono et Vincent Penot

© Pierre Duclos



La **SPEDIDAM** s'engage activement dans une initiative artistique visant à soutenir les artistes-interprètes professionnels à toutes les étapes de leur carrière. Sur une période de trois ans, la SPEDIDAM accompagne ces artistes émérites, leur offrant une opportunité exceptionnelle de se produire dans des lieux emblématiques devant un public diversifié, transcendant les frontières des genres musicaux.

Promotion Classique : **Quatuor Elmire, Odile Auboin, Jane Peters, Romain Leleu, Pascal Contet, Mathilde Calderini, Marie Ythier, Axelle Fanyo, Samuel Jean, Aline Piboule, Pierre Lenert, Simon Proust.**



HOMMAGE À MICHEL MAILLIARD

L'automne dernier après les vendanges Michel Mailliard a quitté sa famille et ses amis, laissant un grand vide au sein de la FNAPEC qu'il a toujours soutenu à la fois en mécénat, en dégustations de champagne, et en prix divers et variés pour les jeunes lauréats du concours Musiques d'Ensemble.

Mélomane, Michel Mailliard a accompagné et soutenu la FNAPEC depuis 1986 de façon constante, affectueuse et infatigable. Sillonant les routes de France pour nous rejoindre aux Orchestrades de Brive-la-Gaillarde, au concours de Musiques d'Ensemble, ou encore aux Choréades à Lyon. Michel Mailliard nous régala de ses dégustations, animant très souvent en personne, les cocktails que la FNAPEC lui demandait d'organiser pour telle ou telle occasion. Son amour de la musique et de la danse l'amenait toujours à être présent, savourant l'émergence de tel jeune artiste ou groupe de musique de chambre et rêvant d'organiser lui-même à Reims un évènement comparable. •

Martine Mabboux

LA LETTRE

CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD
à VERTUS - FRANCE



LA LETTRE D'INFORMATIONS DU CHAMPAGNE MAILLIARD N°14

EDITO

Champenois dans l'âme. Vigneron par passion. Dégustateur reconnu.

Michel Mailliard nous a quittés.




Une grande figure de la viticulture champenoise vient de s'éteindre.

Père de famille, entrepreneur audacieux qui a construit son vignoble de 24 hectares. Visionnaire et défenseur des traditions. Un homme d'un grand charisme, qu'on écoutait lorsqu'il prenait la parole. Ce qu'il - par ailleurs - adorait faire...

Un homme engagé aussi qui assurait des responsabilités dans la coopérative viticole créée par son père, dans la caisse locale du Crédit Agricole, dans les centres de gestion au niveau local et national.

Mécène des Arts et de Culture, amoureux de musique classique, de littérature et des arts équestres. Et avant tout, vigniculteur et fier de l'être. Il restera à jamais parmi nous à travers ses cuvées, imprégnées de son style et de son savoir-faire. De nombreuses images témoignent des moments de convivialité, autour d'une de ses cuvées ou d'un de ses millésimes de collection qu'il gardait précieusement dans sa cave. Dans cette lettre, nous en partageons quelques-unes en sa mémoire.



Grégory Mailliard Alexia Mailliard

Nous avons l'immense tristesse de vous annoncer que notre père a fermé les yeux le 17 octobre dernier à l'âge de 80 ans des suites d'une longue maladie.

Un grand vide s'est installé dans nos cœurs mais nous lui devons de perpétuer la tradition, de continuer la Maison, que notre grand-père a fondée et que notre père a développée. Ensemble, nous sommes fiers de pouvoir gérer la Maison Michel Mailliard.

Bien que nos études médicales nous aient menés vers d'autres horizons professionnels, le champagne fait parti de notre ADN, puisque nous sommes également vignerons. Cela rassurait notre père pour l'avenir de la maison, que son fils l'accompagne lors des foires et évènements culturels, qu'il suive depuis plusieurs années de très près le travail de la vigne et qu'il se mette au courant des nouvelles techniques, normes et réglementations. Et que sa fille, qui prépare le Diplôme National d'Œnologie à l'Université de Reims, serait en quelque sorte la garante de la qualité et du style des champagnes Michel Mailliard. L'avenir, c'est maintenant.

Nous tenons à vous remercier pour les bons souvenirs que vous avez certainement de notre père et pour votre fidélité et profitons de cette lettre pour vous souhaiter d'ores et déjà de passer un merveilleux réveillon de Noël et de bonnes fêtes de fin d'année, arrosés d'une ou plusieurs bouteilles de Michel Mailliard bien évidemment.

Dans sa « Biographie » l'auteur Amélie Nothomb, que papa a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises à la Foire du Livre de Brive La Gaillarde, notait : Il y a un réconfort que seul le champagne procure... C'est bien vrai.

Ayez une pensée pour lui, la prochaine fois que vous ouvrirez une bouteille qui porte son nom...

Bien Cordialement,
Alexia Mailliard Grégory Mailliard



Devant la belle champagne, côte des blancs, qu'il aimait tant...



La **SEAM** (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture (arrêtés des 17 avril 1996, 26 juillet 2001, 14 août 2006, 26 août 2011, 25 août 2016 et 30 Août 2021).

La **SEAM** regroupe l'ensemble des ayants droit des œuvres musicales graphiques : partitions de musique, méthodes, paroles de chansons... (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des catégories de musique (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire, musique chorale...).

Créée en 1988, la **SEAM** remplit 5 missions :

- ❶ **L'INFORMATION des UTILISATEURS** sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée et des droits d'auteur en général :
→ Demandez la visite gratuite d'un collaborateur de la **SEAM**.
- ❷ **La PROPOSITION de LICENCES contractuelles** d'utilisation limitée de la **PHOTOCOPIE** de musique imprimée sous certaines conditions :
 - aux conservatoires ou écoles de musique
 - aux fanfares, batteries fanfares, orchestres d'harmonie
 - aux chorales ou ensembles vocaux→ Demandez ou téléchargez la **convention qui vous correspond**.
- ❸ **Le CONTRÔLE** des utilisations des photocopies illicites :
→ Des inspections ont lieu toute l'année.
- ❹ **Une AIDE À L'ACHAT de PARTITIONS POUR LES PARTOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUSICALES** des écoles et conservatoires de musique notamment :
→ Renseignements sur le site de la **SEAM** : www.seamfrance.fr.
- ❺ **La PROPOSITION d'une nouvelle LICENCE contractuelle pour l'utilisation NUMERIQUE** d'extraits de musique imprimée sous certaines conditions aux écoles et conservatoires de musique
→ Demandez ou téléchargez la **convention**.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA SEAM :

31, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Téléphone : 01.42.96.76.46

E-mail : seam@seamfrance.fr / Site Internet : www.seamfrance.fr

RNMH

*Pour un accueil plus inclusif,
rejoignez le Réseau National Musique et Handicap*

Le réseau National Musique et Handicap (RNMH) s'est créé pour permettre à toute personne en situation de handicap d'avoir accès, comme tout citoyen, à un apprentissage artistique – musique, danse, théâtre –, à une pratique artistique et à assister, en toute sérénité, à un spectacle culturel. Pour arriver à ce résultat, le RNMH travaille avec le Ministère de la Culture, les professionnels qui côtoient les personnes en situation de handicap mais nous avons besoin de VOUS, Personnes en situation de handicap, parents et accompagnants de personnes en situation de handicap, nous avons besoin de votre témoignage, de votre vécu, de connaître vos désirs, vos frustrations, les difficultés rencontrées car, VOUS seuls qui vous connaissez bien, pouvez nous le dire. Contactez-nous pour nous faire part de vos EXPERIENCES, Venez PARTICIPER

aux MARDIS et VENDREDIS du RNMH, nos échanges hebdomadaires ou mensuels. •

Marie-Claude Valette

Pour plus d'information :
Visitez notre site :
<https://www.musique-handicap.fr>



DISPARITION DE HUGUES GALL, PRÉSIDENT DE L'OFJ

L'Orchestre français des jeunes a perdu un de ses acteurs les plus importants, en la personne d'Hugues Gall, disparu le 25 mai dernier. Il fut notre président de 2008 à 2021 et était toujours notre président d'honneur.

Je l'avais croisé jadis, lorsqu'il était le proche collaborateur de Rolf Liebermann à l'Opéra de Paris -et que j'étais fonctionnaire débutante au service de la culture - et l'on pouvait déjà pressentir le grand administrateur d'Opéra qu'il deviendrait, à Genève puis à Paris, où il a porté au plus haut la vie lyrique française. A la tête de l'Opéra de Paris, tout en faisant des choix artistiques ambitieux, il n'omettait jamais d'agir comme le « grand commis de l'Etat » qu'il était, et sa rigueur avait parfois surpris ceux qui doutaient que l'équilibre budgétaire de l'institution fût une ardente obligation !

Il se consacra ensuite à différents aspects de la vie artistique et culturelle française, comme membre de l'Académie des Beaux-Arts, à la tête de la Fondation Claude Monet à Giverny etc., sans jamais laisser la musique de côté, et c'est ainsi qu'il devint, pour treize années, président de l'Orchestre français des jeunes.

En grand défenseur des musiques de patrimoine et de création, il a donné un très bel élan à l'Ofj. Préoccupé de l'avenir du monde musical, il était en effet convaincu, par la diversité de son expérience et sa grande hauteur de vue, que cet avenir se jouait très largement dans la formation des musiciens aux métiers et aux exigences de leur vie professionnelle future.



Il m'avait accueillie avec beaucoup de bienveillance et d'attention lorsque je lui ai succédé, à l'été 2021, à la présidence. L'un de ses derniers actes avait été d'appeler Michael Schönwandt à la direction musicale, merveilleux cadeau d'au-revoir. Il continuait à prendre régulièrement des nouvelles de la vie de l'orchestre, se réjouissait des bonnes nouvelles qu'il en recevait et, ne pouvant venir à nos concerts, écoutait avec bonheur et commentait les enregistrements que je lui envoyais.

Son immense culture et son engagement sans faille pour le service public en ont fait un très grand serviteur de nos institutions musicales, et plus généralement artistiques, plaçant toujours son exigence au service du public.

Il manquera au monde musical, et nous manquera. •

Dominique Dujols, présidente de l'OFJ

L'ITEMM, référence européenne dans la formation aux métiers de la musique, propose une offre complète depuis plus de 30 ans. Des formations initiales (CAP, BMA, Titre Po) aux formations continues pour les professionnels, l'institut couvre un large spectre : facture instrumentale (lutherie, réparation, accord), régie son, commerce de produits musicaux. Il prépare à 10 diplômes et spécialités, offrant ainsi de nombreuses possibilités d'évolution de carrière dans le secteur musical.

L'ITEMM offre des formations continues adaptées aux besoins de chaque professionnel de la musique, sous forme de blocs de compétences ou de sessions plus longues,

L'ITEMM, un tremplin pour l'innovation dans la musique. Notre institut soutient les entreprises de la facture instrumentale et les métiers de la musique dans leur développement. Nous les accompagnons dans la transition écologique et technologique, tout en favorisant des projets culturels.

Le pôle Recherche et Innovation, équipé d'outils de pointe, sert de laboratoire d'idées et de bureau d'études mutualisé. Il offre des prestations techniques, de l'expertise et un accompagnement personnalisé pour les projets innovants.

L'ITEMM est également un lieu d'apprentissage, mettant son savoir-faire à disposition des futurs professionnels.

L'ITEMM est accrédité Erasmus+ pour des projets mobilité des apprenants en enseignement et formation professionnels, sur la période 2024-2027.

L'ITEMM en quelques dates :

- semaine du 2 au 6 décembre (en distanciel)
- samedi 25 janvier 2025 (en présentiel)

Contact

ITEMM - 71 avenue Olivier Messiaen 72000 Le Mans
+33 2 43 39 39 00 / contact@itemm.fr / www.itemm.fr



Itemm

Institut technologique européen
des métiers de la musique

FORME-TOI AUX MÉTIERS DE LA MUSIQUE

- > Fabrication - Accord - Réparation
d'instruments de musique
- > Régie du son
- > Commerce - spécialité produits
musicaux

WWW.ITEMM.FR

CONTACT
02 43 39 39 00
contact@itemm.fr

PRENDRE LE TEMPS D'UN APPRENTISSAGE ARTISTIQUE

Le théâtre dans les conservatoires



© Mathieu Camille Colin

CMA 16 au Théâtre de verdure (juin 2024)

Ô parents courageux qui avez compris que pour qu'un art s'imprime dans les muscles, les mains, la mémoire et le cœur de vos enfants, il faut du temps.

Ô élèves courageux qui vous consacrez à cet art de la présence qu'est le théâtre, bravo pour votre souci de la ponctualité, votre assiduité et votre curiosité !

À l'heure où chacun clique son désir et son emploi du temps au gré de ses seules envies, se retrouver et faire groupe devient un exploit, une chose rare et précieuse, parfois même difficile à produire. Mais cette épreuve est indispensable pour que le théâtre, art du dialogue et de l'action représentée à vif, adienne.

Et si la ponctualité et l'assiduité régissent le temps des cours, alors, ce qu'apporte l'enseignement du conservatoire aura toute sa saveur et son plaisir.

Et si, à cette exigence, s'ajoute la déconnection aux réseaux pour que l'attention soit portée à être pleinement là, alors les effets seront démultipliés.

Dans ces conditions, le travail sera profondément collectif comme celui que les ensembles, les troupes et les compagnies de théâtre mènent sur toutes les scènes.

Déterminant aussi sera ce qui se fera entre deux cours, vivre et regarder le monde, lire et relire ce qui est travaillé, rêver, exercer sa mémoire et sa curiosité, répéter ensemble.

Et quel plaisir quand c'est là.

Ô bonheur !

Le monde a changé depuis 1599, oui, mais les paroles de Jaques dans *As you like it* de Shakespeare résonnent encore si justement :

All the world's a stage,
And all the men and women merely players:
They have their exits and their entrances;
And one man in his time plays many parts,
His acts being seven ages. ⁽¹⁾

* * *

Ces rendez-vous étonnants du spectacle vivant, les êtres humains se les donnent depuis des millénaires.

Ils continuent à faire lien et à être à la source de tous les questionnements.

En France, les conservatoires furent relancés par Malraux et le plan Landowski avec pour objectif de former les professionnels dont les nouveaux orchestres avaient besoin pour combler un déficit propre au *désert français* ⁽²⁾.

Le temps a passé et aujourd'hui, dans ces maisons que financent les collectivités territoriales, le théâtre est revenu y trouvant toute sa place. Et on y forme bien plus que les seuls professionnels. Les plus jeunes y sont accueillis en découverte – éveil de la curiosité et initiation aux imaginaires. À partir de 15 ans ils reçoivent un vrai parcours de formation

initiale à l'art de l'acteur et de l'actrice, à l'approche du répertoire et de l'invention, aux différents métiers de la scène, avec aussi des parcours de spectateurs propres à chaque territoire. Chaque ville ou région offre ses spécificités : masque, clown, marionnette, écriture, mime, cinéma... dans les écoles classées et les conservatoires.

Parfois la limite d'âge explose et les générations se rencontrent. L'enseignement du théâtre est compatible avec le collège – avec ou sans ses classes à horaire aménagé – avec l'école obligatoire jusqu'à 16 ans qui laisse heureusement quelques après-midi ou fins de journée libres pour cette pratique, avec le lycée ou l'apprentissage, avec la vie professionnelle pour les plus âgé.e.s.

L'enseignement du théâtre a sa "scolarité" qui mène à un certificat (CET) ou un diplôme national (DNET).

Il peut aussi préparer à l'entrée dans l'enseignement supérieur et à l'aventure professionnelle.

Diplômés et certifiés, comme les musiciens et les danseurs, les musiciennes et les danseuses, les professeur.e.s d'art dramatique sont des artistes-pédagogues qui exercent leur art dans le vaste monde et le transmettent semaine après semaine dans le cadre d'un service public vivant et de qualité ouvert à toutes et tous, quelles que soient leurs origines et leurs moyens.

Ô élèves impatientes, ne soyez pas trop pressé.e.s

Ô parents exigeants, accordez à vos enfants ce temps de l'apprentissage artistique. Dans une perspective qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves qui, plus tard, fort de cette expérience tenteront peut-être l'aventure professionnelle, mais surtout auront eu, nous l'espérons, une aventure humaine et ouverte qui en fera des citoyens, des spectateurices engagé.e.s et surtout des *amateurs*⁽³⁾ éclairés. •

Juillet 2024
Valérie Pujol et
Antoine de La Morinerie
du collège de gouvernance
de l'anPad.

Nota bene :
pour information,
l'anPad sera en Avignon
l'an prochain pour ses 20^{ème}
Rencontres Professionnelles.

Notes :

(1)

*Le monde entier est une scène,
Hommes et femmes, tous, n'y sont que des acteurs,
Chacun fait ses entrées, chacun fait ses sorties,
Et notre vie durant, nous jouons plusieurs rôles...*

William Shakespeare :

*As you like it – Comme il vous plaira (Acte II scène 7)
Traduction de Jules Supervielle. Texte revu et complété en 1938 –
Bibliothèque de la Pléiade © Editions Gallimard, 1959*

(2) Paris et le désert français de Jean-François Gravier © 1947

(3) « Celui qui a un goût vif pour une chose. » (...) « Amatrice : Féminin d'amateur. (...) Mot qui, bien que bon et utile, a beaucoup de peine à s'introduire ». Emile Littré, Dictionnaire de la langue française. Librairie Hachette et Cie, 1873.



© Théâtre Jules Julien

LES BIENFAITS ET L'UTILITÉ PÉDAGOGIQUE DE L'IMPROVISATION LIBRE

Il s'agit de réflexions personnelles suite aux différentes expériences que j'ai pu vivre et qu'il existe mille et une manière d'aborder l'improvisation.

Tout d'abord improviser signifie composer sans préparation, sans organisation au préalable. Souvent ce terme intimide et bloque les musiciens en situation d'improviser.

Il est certes vrai que certaines musiques où la notion d'improvisation est très codifiée telles le jazz, le flamenco, les musiques traditionnelles parmi d'autres. Il y a un cadre et il faut connaître et jouer dans ce cadre (styles, tonalités, harmonies etc).

Toutefois on peut mettre de côté toutes ces identités musicales et penser à ce qui constitue la musique : le son, la durée, l'intensité et l'espace.

Improviser c'est créer dans l'instant une musique avec son vocabulaire, sa sensibilité, ses facilités et automatismes et surtout la pleine conscience. Tout ceci se travaille et se développe.

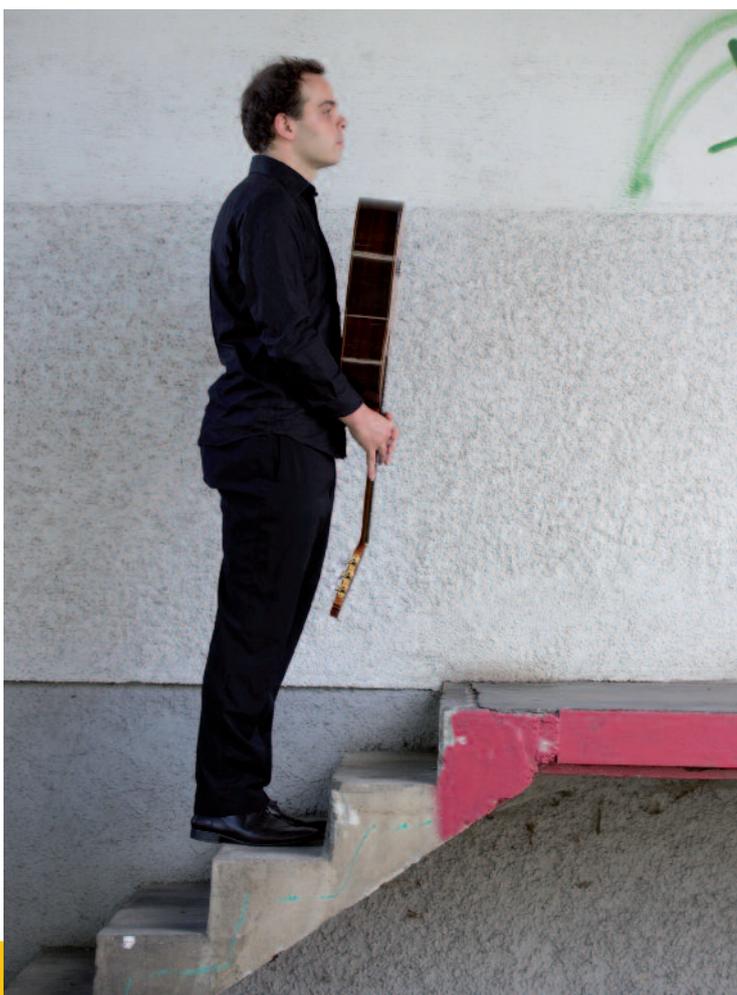
Plus concrètement l'improvisation peut permettre de travailler énormément d'aspect comme par exemple l'écoute profonde, la posture ainsi que la tenue de l'instrument et sans oublier le rapport à son propre corps.

En fixant des règles, on peut acquérir plus d'aisance avec les fondements de la musique tels que le rythme, les tonalités, les carrures, les métriques, les couleurs, les images et la poésie.

En conclusion je dirais que la création de l'instant est vivante, amusante et pleine de surprises. Elle favorise la connexion à soi et avec les autres. L'improvisation est d'une grande aide pour embarquer dans l'univers de la musique contemporaine. •

Evan Vercoutre.

“L'improvisation est ce moment où la magie se produit pour créer en une et unique fois cette musique de l'instant. Elle permet de palper l'âme de la musique ainsi que de celles et ceux qui en sont les créateurs.”



© Rita Mayerl

Biographie

Evan Vercoutre est un musicien, improvisateur et enseignant. Au cours de son parcours, il rencontre et collabore avec des artistes-pédagogues brillants au sein de multiples établissements tels que le conservatoire de Vaux-le Pénil, le CRR 93 d'Aubervilliers-La Courneuve, la Haute école des Arts du Rhin à Strasbourg et la musikhochschule de Bâle.

Après un master d'improvisation libre avec Alfred Zimmerlin et Fred Frith, l'improvisation libre est au cœur de sa pratique et de son enseignement. Les différents projets se profilent en Alsace et au Japon. Evan Vercoutre s'investit également dans le milieu associatif à Strasbourg avec le collectif PILS (Promotion de l'improvisation libre à Strasbourg) et avec Tremolo guitare classique à Strasbourg qui organisent des événements artistiques et pédagogiques autour de la guitare. Il a également l'opportunité en 2018 de jouer au sein de l'orchestre philharmonique de Strasbourg dans « 200 Motels » de Franck Zappa et de nouveau en 2023 pour créer « Suite Siddhartha » de Bruno Mantovani. Depuis 2019, il enseigne la guitare classique et l'improvisation libre au conservatoire départemental du pays de Montbéliard et participe musicalement à la saison artistique de l'établissement.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Votre fédération, la FNAPEC propose aux associations adhérentes, une assurance responsabilité civile groupe contractée auprès du groupe MONCEAU ASSURANCES

PETIT RAPPEL

L'article 1 de la loi du 1^{er} juillet 1901 définit l'association comme une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.

Les associations de parents d'élèves déclarées sont donc considérées comme des personnes morales et leur responsabilité peut être mise en cause tant sur le plan civil que pénal

Certains dirigeants d'associations ne sont pas convaincus de l'utilité d'assurer leur association. Pourtant l'association peut se retrouver impliquée et responsable de dommages causés à des personnes physiques ou des biens du fait d'une faute qui lui incombe ou de défaut d'exécution d'un contrat avec par exemple des conditions de sécurité inadaptées..

Toute association est donc considérée comme une personne morale, c'est-à-dire qu'elle a une matérialisation juridique. A ce titre, elle a des droits et des obligations, elle peut donc être poursuivie pour avoir commis une infraction à la loi, il s'agit de sa responsabilité pénale. Elle doit également réparer les dommages qu'elle peut infliger à un tiers lors des activités qu'elle organise. Si le dommage est causé par du matériel lui appartenant, alors, sa responsabilité civile est engagée, notamment lorsque les 3 éléments suivants sont constatés :

- la faute de l'association,
- l'existence d'un dommage et
- le lien de causalité entre la faute de l'association et le préjudice subi par la victime

Contactez-nous afin de souscrire l'assurance de votre association et ainsi vous pourrez organiser activités de groupe, manifestations, déplacements ou représentations en toute sérénité ! •

Assurer une association, c'est se prémunir de ces risques.



Monceau Générale Assurance (MGA) propose une couverture spécialement adaptée à vos instruments en France comme à l'étranger que vous soyez musicien professionnel ou amateur, élève de conservatoire, d'école de musique ou d'APEC (Association des Parents d'Élèves des Conservatoires). Nous couvrons les dommages qui pourraient être causés à vos instruments de musique, les matériels de son, les partitions et supports d'information 24h sur 24 comme l'incendie, le vol, les détériorations pendant leur transport, les bris résultats de chute, chocs, impact à votre domicile ou en cours de déplacement en tous lieux. Enfin, Monceau Assurances, véritable partenaire des musiciens, vous accompagne pour la protection de vos biens et vos proches en vous faisant bénéficier de nos meilleures offres d'assurance.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **02 54 73 86 40** ou par mail à

musique@monceauassurances.com

Musiciens, en collaboration avec l'association « Assurance des musiciens et des métiers de la musique », Monceau Assurances a conçu une offre qui vous est spécialement dédiée.

Tarif préférentiel à partir de 21 €/an* et franchise offerte au 1^{er} sinistre**

Consultez le site et cliquez sur : **[l'adhère pour la première fois.](#)**

www.monceaupassion.com

Adhésion immédiate en ligne



* instrument d'une valeur inférieure à 600€

** 1^{er} sinistre sans franchise

Associations de parents d'élèves de conservatoires, adhérentes à la Fnapec et à jour de leurs cotisations, vos adhérents peuvent bénéficier de conditions avantageuses, réservées aux membres de la Fnapec en souscrivant l'assurance pour les instruments de musique. ATTENTION un code d'accès sera nécessaire pour remplir en ligne le bordereau d'adhésion pour cette assurance.

DEMANDEZ CE CODE à votre Fédération.

LES CORDES EN BALLADE

Un festival et une académie de musique qui fêtent 25 ans d'existence

Un projet unique dédié à la transmission et au partage. Depuis plus de deux décennies, le Quatuor Debussy invite les musiciens de tous niveaux à participer à ses cours durant 10 jours en Ardèche.

Créée en 1999 en parallèle du festival itinérant Cordes en ballade, l'Académie d'été accueille chaque année ceux qui souhaitent découvrir ou perfectionner l'art du quatuor à cordes. Ce séjour a pour but de mettre en lumière la jeune génération dans un cadre professionnel, d'accompagner les ensembles débutants (technique musicale, médiation, professionnalisation), et de les sensibiliser aux enjeux contemporains des artistes grâce à des rencontres, masterclasses et interventions variées. Pendant la première quinzaine de juillet, cette formation unique en France s'installe à Bourg-Saint-Andéol, au cœur de l'Ardèche méridionale, dans l'ensemble scolaire Marie-Rivier, et s'articule autour d'un festival itinérant, plongeant ainsi les participants dans l'un des événements majeurs de musique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE STAGE DE MUSIQUE DE CHAMBRE : UNE FORMATION ADAPTÉE AUX JEUNES MUSIENS ET AUX AMATEURS

Depuis sa création, l'Académie d'été accueille les jeunes musiciens et les amateurs dans des conditions optimales d'apprentissage. Que l'on soit novice en musique de chambre ou membre d'une formation, le

Quatuor Debussy adapte son enseignement à tous les âges et niveaux (à partir du cycle 2). Ce stage de découverte ne requiert aucun prérequis en musique de chambre ou d'orchestre. Depuis 1999, il permet à chacun de s'épanouir collectivement à travers une expérience enrichissante. La formation est ouverte aux groupes déjà constitués (duo, trio, quatuor, quintette, etc.) et aux inscriptions individuelles, sans limite d'âge. Le Quatuor Debussy forme chaque année des ensembles adaptés en termes d'âges et de niveaux. Le rythme de travail est également ajusté : cours quotidiens animés par les musiciens du Quatuor Debussy, salles de travail disponibles, et nombreuses activités de loisirs encadrées par une équipe pédagogique certifiée BAFA/BAFD : visites culturelles, activités de plein air, jeux de société, loisirs collectifs, etc. Les stagiaires ont un accès illimité aux concerts du festival Cordes en ballade, offrant ainsi une immersion totale et de nouvelles découvertes quotidiennes.

LE STAGE INTERNATIONAL DE QUATUOR : UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE HAUT NIVEAU

Destiné aux musiciens expérimentés, le stage international de quatuor permet aux participants d'améliorer et d'affiner leur maîtrise et leur interprétation pendant 10 jours, encadrés par le Quatuor Debussy.

Chaque jour, un cours est dispensé par l'un des membres du quatuor. Les stagiaires bénéficient de conditions de travail exceptionnelles, favorisant la concentration et l'approfondissement de leur répertoire. Depuis 1999, l'Académie d'été a formé plusieurs dizaines de quatuors, dont certains sont aujourd'hui des professionnels reconnus sur la scène nationale et internationale.

Ce stage est accessible à tous les quatuors souhaitant se professionnaliser. En plus des cours, le tutorat inclut des conseils stratégiques en développement de carrière, des formations à la médiation, et des bases de la diffusion, production et communication. Cette formation de haut niveau est enrichie par des masterclasses avec les artistes invités du festival, des aubades musicales et des échanges avec d'autres quatuors. Plusieurs villes et structures culturelles partenaires des Cordes en ballade proposent



LES CORDES EN BALLADE

Quatuor Debussy

ensuite à ces quatuors de se produire sur scène, facilitant leur insertion professionnelle.

« POUR UNE MUSIQUE D'EXCELLENCE, BIENFAITRICE ET CRÉATRICE DE LIEN SOCIAL. »

Au-delà des nombreuses heures d'enseignement, des rencontres avec des professionnels de la musique et des masterclasses, les participants contribuent à l'irrigation culturelle du territoire en se rendant auprès des personnes éloignées de la pratique musicale : personnes âgées, en situation de handicap, détenus, soignants, enfants et adolescents, etc. Ce projet, initié par le Quatuor Debussy depuis 1990, se distingue par son engagement dans l'échange et le partage musical, adapté à chaque public rencontré.

Depuis l'été 2020, suite à la pandémie de Covid-19, cet engagement s'est intensifié avec le développement d'un programme ambitieux d'actions sociales et solidaires. Avec la conviction que « La musique doit être portée à tous, partout, tout le temps », Les Cordes en ballade aborde les problématiques contemporaines du monde de la culture et de la ruralité, en réinventant les cadres traditionnels du concert. •

La prochaine Académie d'été se déroulera du 3 au 13 juillet 2025.

Informations et inscriptions sur www.cordesenballade.com



Toutes les photos © Ludovic Fremondier



LE STAGE MIRECOURT, une formule innovante de stage musical pour susciter le plaisir de jouer en orchestre

Présenter le Stage Mirecourt, c'est adapter son vocabulaire et ses idées à nos représentations. Car il faudra se délester d'un certain nombre d'a priori pour saisir cette ambiance particulière, dont certains sont mordus. Le Stage Mirecourt est un stage d'orchestre, mais n'est pas un stage académique. Ce n'est pas une colonie de vacances mais nombre de stagiaires se séparent en se promettant de se revoir et gardent contact.



C'est une pratique d'orchestre, avec des pupitres hors orchestre. C'est du sérieux dans les jeux, et des répétitions en rigolant. C'est peut-être de cette coloration, entre chien et loup, entre stage et colonie, que naît cette alchimie jouée, des concerts d'une grande complicité, une heure pour une semaine, un travail remarquable et émouvant pour des jeunes de moins de 17 ans. Il faut dire que la formule est éprouvée, c'est un stage solide : né en 2003, le stage a vu son approche modifiée au fil du temps et des partenariats.

D'abord conçu pour les élèves Parisiens, une fois par an puis à chaque congé scolaire, une session annuelle permet aujourd'hui un départ depuis le sud de la France, à Aix-en-Provence. Si les élèves parisiens recouvrent plusieurs conservatoires et écoles de musiques, le conservatoire d'Aix-en-Provence a largement porté le projet, par relais et soutien de l'association des parents d'élèves et amis du conservatoire (APEC). Vingt ans après la première session, l'aventure, d'abord confidentielle avec 13 stagiaires, se renouvelle avec 5 sessions par an, comprenant 70 enfants en moyenne par session. L'hébergement se trouve dans une maison rurale à Bulgnéville, tout proche de Mirecourt. Lequel est emblématique pour la musique, et les cordes en particulier. Cette proximité géographique permet de proposer une visite du musée de la Lutherie dans la semaine de stage.

PRÉSENTONS L'ORCHESTRE AU COMPLET

Les stagiaires sont des musiciens, en école de musique et plus généralement inscrits au conservatoire. Ils forment un orchestre mêlant des niveaux et des âges très différents. Pour une grande part, les animateurs sont des anciens stagiaires musiciens, prenant part aux concerts de restitution en fin de semaine. Cette formule crée une complicité particulière, puisque l'animatrice ou l'animateur s'inscrit dans la répétition, et l'effort de présenter un répertoire commun avec les stagiaires. L'équipe pédagogique est un trio. Le directeur du stage, David NAULIN, est violoniste et chef d'orchestre. Sous ces deux casquettes, il coordonne les animations, la vie au sein du centre et les répétitions. A ses côtés, deux professeurs, l'un de vent, l'autre cordes. Les collaborations avec les professeurs se renouvellent d'une année sur l'autre.

Le fait que nombre d'animateurs et professeurs se connaissent et travaillent ensemble depuis longtemps favorise la complicité des adultes et nourrit celle des enfants.

SUSCITER LE PLAISIR DE JOUER EN ORCHESTRE, EN USANT DE LA PÉDAGOGIE PAR LE JEU

Il faut jouer pour être complice et trouver sa place. Ensemble dans l'orchestre, ensemble dans les veillées, ensemble dans les moments de repos. Aucune maxime ne peut mieux souligner le travail de l'équipe autour de la cohésion du groupe, source de plaisir et terreau nécessaire

au travail commun. Si les stagiaires s'astreignent à cinq heures de répétition par jour, pour se produire sur deux concerts, l'un le dernier jour du stage, dans le centre d'hébergement, l'autre en salle deux semaines à deux mois plus tard (pour les sessions d'été) ; elles semblent bien légères au regard de l'effort consenti dix minutes par jour chez soi sur le répertoire imposé. Indubitablement il reste un « mystère Mirecourt » au retour pour les parents... Faut-il s'étonner alors que le leitmotiv du directeur de stage soit « bienveillance et entraide »



David Naulin – le Directeur et Chef d'orchestre



Les répétitions

UNE FIN DE CARRIÈRE DIFFICILE POUR LES PROFESSEURS DE DANSE DES CONSERVATOIRES ?

VIVRE DE LA DANSE N'EST PAS UNE TÂCHE FACILE.

Il y a un premier temps L'interprète, pour celui-ci, Il existe 2 grands statuts pour les danseurs :

les intermittents du spectacle et les contrats en CDI. L'Opéra et la Comédie Française sont les deux seules institutions bénéficiant d'un régime spécial.

Les CDI se font de plus en plus rares en France et sont principalement proposés par des centres chorégraphiques nationaux ou des opéras. Il n'y en a que 400 dont l'Opéra de Paris qui en plus du contrat en CDI garantit une retraite à 42 ans.

La reconversion, incontournable pour tout danseur au delà de la quarantaine, est des plus difficile. Les plus inspirés deviennent chorégraphes, les autres deviennent professeurs, par choix ou par obligation. Et c'est là, qu'on commence à percevoir deux types de professeurs, Les professeurs des écoles de danses dites privés, et les professeurs conservatoires à rayonnement communal, intercommunal, départemental ou régional rattachés à la fonction publique.

Ceux-ci ont les mêmes avantages dus aux fonctionnaires, mais pour le professeur de danse, la pénibilité de son travail n'est toujours pas pris en compte. Il existe depuis 2016, 6 facteurs de pénibilité.

Et 4 facteurs qui ne sont plus pris en compte depuis le 1^{er} octobre 2017.

Ces facteurs de risque suivants étaient pris en compte pour acquérir des points avant la réforme de 2017 :

- 1 La manutention de charges lourdes ;
- 2 Les vibrations mécaniques ;
- 3 Les risques chimiques ;
- 4 Les positions pénibles, qui forcent les articulations, au moins 900 heures par an ;

Hors, ce 4^{ème} facteur, correspond aux difficultés rencontrées par les professeurs de danse arrivés à un certain âge, qui, après une longue carrière d'artistes chorégraphiques se sont reconvertis vers le professorat de danse. Pourquoi n'entrent-ils pas dans le cadre de la retraite anticipée pour incapacité permanente ?

Si le salarié a un taux minimal d'incapacité permanente à 10 %, consécutive à une maladie professionnelle et que cela est confirmé par une visite médicale, il pourra partir à la retraite à 60 ans. Les points acquis avant 2017 via ces 4 facteurs de risques seront alors conservés. De plus, afin de prévenir et de réduire les facteurs de risques liés à des contraintes physiques (difficultés et positions pénibles), la réforme des retraites de 2023 a instauré un fond d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle au sein de la Caisse nationale de l'assurance maladie.

Les professeurs de danse pourraient alors bénéficier de ce fond. Ce fond a pour mission de participer au financement des actions de sensibilisation, de prévention, de formation et de reconversion pour les salariés particulièrement exposés aux risques ergonomiques. •

Serge Keuten



Un moment d'apprentissage

NOUVEAU !! LA LICENCE NUMERIQUE ECOLE DE MUSIQUE

1. A QUI S'ADRESSE T'ELLE ?

Elle s'adresse aux écoles et conservatoires de musique de France quel que soit leur statut (régie municipale directe, association Loi 1901...), mais aussi aux orchestres d'harmonie, batteries-fanfaires, orchestres à plectre, pour leurs activités d'enseignement.

Elle est indépendante de la convention reprographie « école de musique » qui peut être également souscrite par l'école pour ses besoins en photocopies dans le cadre de son activité d'enseignement .

2. QU'AUTORISE-T-ELLE ?

Elle autorise l'utilisation numérique d'extraits d'œuvres musicales graphiques pour l'enseignement, les concerts de fin d'année et pour les examens et concours.

Elle n'autorise pas les sorties papier (qui relèvent de la convention reprographie).

3. A QUELLES CONDITIONS ?

Elle a pour objet **l'utilisation numérique** d'extraits d'œuvres musicales graphiques sous la responsabilité de l'école de musique :

- dans ses locaux ou lieux directement rattachés à ceux-ci
- ou au moyen d'un environnement numérique sécurisé accessible uniquement aux élèves et au personnel enseignant de l'école

4. LES TARIFS

| | <i>Nombre de pages utilisées numériquement par élève et par an</i> | <i>Tarif HT par élève et par an</i> | <i>Tarif réduit (en cas de double convention) par élève et par an</i> |
|------------------|--|---|---|
| <i>Tranche 3</i> | 31 à 50 | 5,45 € HT | 3,63 € HT |
| <i>Tranche 2</i> | 16 à 30 | 4,09 € HT | 2,73 € HT |
| <i>Tranche 1</i> | 1 à 15 | 2,73 € HT | 1,82 € HT |

TARIF REDUIT

Si l'école est signataire d'une convention reprographie « école de musique », elle bénéficiera d'un tarif réduit sur la licence numérique « école de musique ». La TVA est de 10%.

5. QUE FAIT LA SEAM AVEC LES REDEVANCES COLLECTEES ?

La SEAM reverse aux auteurs et aux éditeurs des œuvres de musique concernées les sommes perçues.

Ces sommes sont donc une redevance de droit d'auteur et non une taxe. Elle permet aux auteurs et aux éditeurs de recevoir une juste rémunération pour leur travail.



SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

SEAM

Société des Éditeurs et Auteurs de Musique

31, rue de Châteaudun 75009 PARIS

Téléphone : 01.42.96.76.46 / Web : www.seamfrance.fr / Mail : seam@seamfrance.fr



Pourquoi adhérer ?

La **FNAPEC** est la **Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoire et écoles de musique, de danse et de théâtre.**
Elle a été fondée en 1956.

Les buts de la FNAPEC sont de :

- **développer**, dans le souci d'une **qualité accrue**, l'**enseignement** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **promouvoir et organiser** des activités à but non lucratif visant à **développer la pratique** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **favoriser l'accès aux enseignements artistiques** pour le plus grand nombre ;
- **défendre** les **intérêts moraux et matériels** de ses adhérents.

(extrait des statuts de la FNAPEC)

Informer, former, rassembler tous les parents d'élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

La FNAPEC est à votre écoute et vous répond sur :

- l'organisation des études, cursus, examens, diplômes, • les CHAM, CHAD, CHAT, • le coût de études, • les assurances pour les instruments, • les pratiques amateurs, • les pratiques collectives en musique, danse et théâtre, • l'enseignement des musiques actuelles et traditionnelles, • l'enseignement supérieur, • les formations professionnelles, • les métiers, les filières culturelles, • les textes de références des Ministères... • l'ouverture vers l'Europe.

**Vous êtes une association ou un parent individuel, contactez-nous : www.fnapec.fr
Allô FNAPEC 06 83 51 83 51
presidence@fnapec.fr**

Ne soyez plus isolés ! Rejoignez la FNAPEC !

Depuis 1956, la FNAPEC est l'interlocuteur privilégié de toutes les instances décisionnaires des enseignements artistiques.

Rejoindre la FNAPEC (unique fédération de parents d'élèves de conservatoire) :

- c'est être représenté auprès des directeurs, des élus locaux et des Ministères,
- c'est pouvoir utiliser toutes les ressources d'une fédération nationale : hébergement de sites, échanges d'expériences d'APEC de toutes les régions, soutien et contacts à travers nos Unions régionales,
- c'est soutenir l'action de la FNAPEC et enrichir sa dynamique qui a permis à travers les années d'obtenir : la Sécurité Sociale étudiante pour les étudiants en conservatoires, la création des CHAM, du baccalauréat TMD, du CNSMD de Lyon, du DE, de l'OFJ...

Engagements

La FNAPEC s'implique en faveur des enseignements artistiques

Nos engagements :

- Permettre l'accès à l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique, en favorisant la fréquentation des écoles d'enseignements artistiques au plus grand nombre.
- Affirmer la place essentielle de l'éducation artistique dans l'enseignement général.
- Garantir un enseignement de qualité par des enseignants qualifiés et ayant accès à la formation continue ainsi que la coordination et l'harmonisation des programmes, méthodes, examens et diplômes.
- Soutenir et valoriser les pratiques amateurs.
- Soutenir l'ouverture des conservatoires à des disciplines et esthétiques variées.
- Soutenir et garantir les parcours à finalité professionnelle.
- Informer, former, aider les parents d'élèves pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de membres de la communauté éducative de leurs enfants.
- Promouvoir toutes formes d'activités favorisant l'expression collective de la musique, de la danse, de l'art dramatique ; Pour les jeunes, favoriser la pratique en orchestres, ensembles, compagnies, rencontres, stages...
- Favoriser l'entrée des jeunes musiciens dans le monde professionnel en organisant le Concours européen Musiques d'Ensemble.

Partenaires

La FNAPEC est en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication
La FNAPEC est en lien avec les Collectivités territoriales, les associations d'élus, la F.N.C.C.
La FNAPEC est invitée par ses partenaires :
CdF, UNDC, FFEM, CMF, PEEP, FCPE, APEL, DAC, Collectif RPM, la SACEM, SPEDIC
La FNAPEC est partenaire et membre actif de :
• l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)
• le Réseau National Musique et Handicap (RNMH)
• l'orchestre français des jeunes
• le C.R.E.A.
• la nuit des conservatoires

Événements à venir

- **Nuit des conservatoires.** Cette année, la FNAPEC sera partenaire de l'évènement qui aura lieu partout en France, avec l'aide des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique et des associations de parents d'élèves adhérentes à la FNAPEC, en janvier 2024. Un grand merci à Isabelle FERNIER, secrétaire générale du SPEDIC (syndicat des personnels de direction des conservatoires), directrice des conservatoires ISSY-VANVES, d'avoir proposé à notre Fédération d'y participer.

Comment adhérer ? Retrouvez les modalités d'adhésion et le bulletin d'adhésion sur le site : fnapec.fr/adherer

Allo FNAPEC : 06 83 51 83 11
 presidency@fnapec.fr
 http://www.fnapec.fr

 [facebook.com/fnapec](https://www.facebook.com/fnapec)

 @Fnapec

FNAPEC
 106 rue d'Amsterdam
 75009 PARIS

Le bureau de la FNAPEC :

Présidente : Martine Mabboux
Vice-Présidente : Marie-Claude Valette
Trésorière : Marie-Claude Brousse
Secrétaire : Paulette Maroteaux

Le Conseil d'Administration est constitué des Présidents des Unions régionales

Aquitaine : Paulette Maroteaux
 Contact : urapec.aquitaine@orange.fr

Bretagne : Nicole Brière
 Contact : nicole.briere37@gmail.com

Île-de-France : Georges Vercoutre
 Contact : uridf.fnapec@orange.fr

Languedoc-Roussillon : Marie-Claude Valette
 Contact : fnapec-mcvalette@orange.fr

Limousin : Marie-Claude Brousse
 Contact : marieclauderbrousse@sfr.fr

Nord-Pas-de-Calais
 En cours d'élection

Normandie : Serge Keuten
 Contact : keuten.serge@yahoo.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Thierry Boccamaïello
 boccamaïello@gmail.com

Rhône-Alpes : Martine Mabboux
 Contact : mabbouxmartine@yahoo.fr

Pour les autres régions : presidency@fnapec.fr

La FNAPEC, c'est toute une équipe de bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts pour œuvrer au sein des instances concernées pour faire entendre la voix de ceux qui ont fait de l'accès à la culture leur première priorité en matière d'éducation. La FNAPEC, c'est plus d'un demi-siècle d'existence pour porter au plus haut et réaffirmer sans cesse nos valeurs.

Adhérer à la FNAPEC ? Oui, mais pour qui ? Pour des associations, des parents, élèves majeurs, ou toute personne voulant soutenir notre action. Oui, mais pourquoi et comment ?

Voir page ci-contre.

La FNAPEC, c'est

F **édérer** en offrant à tous les parents, élèves et amis des établissements d'enseignement artistique la possibilité de créer une association tout en bénéficiant de l'expérience et des réseaux d'une structure présente sur le terrain depuis plus d'un demi-siècle ;

n **égocier** au mieux des intérêts de chacun avec les instances nationales, les élus et les dirigeants des établissements d'enseignement artistique ;

a **méliorer** l'accès à l'enseignement artistique pour tous quels que soient les ressources, le milieu familial, la situation géographique, le handicap... ;

p **artager** la pratique des parcours d'enseignement avec les pédagogues, les instrumentistes, les artistes... partager les manifestations, les animations, les concerts, voyages, stages organisés par les APEC ou les Unions Régionales ;

e **changer** avec les membres sur les expériences locales, les particularités artistiques régionales, les demandes des personnes en situation de handicap, en difficulté financière, sur la recherche de financement des projets locaux ;

C **ommuniquer** sur l'actualité de l'enseignement artistique, ses réformes, ses enjeux..., avec les acteurs nationaux et locaux. La FNAPEC est l'un des dix membres fondateurs de Canopéea (collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques de l'éducation et des enseignements artistiques) et participe aux réflexions menées par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle.

La fédération est là pour répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à nous contacter.

Allo Fnapec : 06 83 51 83 11 – presidency@fnapec.fr



Vous voulez faire passer une petite annonce, une information, une demande d'aide... La FNAPEC met ses moyens de communication et son réseau à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact !



Le coin des infos

Votre enfant est en situation de handicap

Vous désirez l'inscrire dans un conservatoire...
La FNAPEC est adhérente au Réseau National Musique et Handicap et elle est signataire de la charte Musique et Handicap.



Votre enfant envisage de devenir professionnel

Par son réseau et sa documentation, la FNAPEC peut vous diriger vers les bonnes portes. Il y a peut-être des voies auxquelles vous n'avez pas pensées.

Échanges avec l'Allemagne

La FNAPEC est un partenaire privilégié de l'OFAJ- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse. En règle générale, cet organisme prend en charge une partie des déplacements. Pour cela, il faut remplir un dossier. N'hésitez pas à nous contacter.



Vous organisez un voyage.

Les instruments et votre association sont-ils bien assurés ?

La FNAPEC a sa mutuelle. Avec le groupe MONCEAU, en partenariat avec des musiciens et des luthiers, elle est à l'origine de la création de la Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, dont elle est membre du conseil d'administration. Chaque Apec peut ainsi proposer à chacun de ses adhérents, à des conditions très avantageuses, une assurance couvrant ses instruments, ses enfants pour qu'ils soient assurés pendant leurs activités musicales même quand leur assurance scolaire ne prévoit pas cette extension.

La FNAPEC a également souscrit une assurance groupe « responsabilité civile » pour les Apec adhérentes à jour de leur cotisation auprès de la FNAPEC.



Vous organisez un spectacle

Attention un nouveau SACEM vient de paraître. N'hésitez pas à demander le protocole d'accord.



Parcours Dauphine Talents MIDO

Depuis la rentrée 2016 l'université Paris Dauphine propose un parcours Talents en premier cycle MIDO pour les sportifs de haut niveau, les artistes (musique, danse, arts, art dramatique) et les jeunes entrepreneurs. Les étudiants suivent leur première et deuxième années de licence sur six semestres au lieu de quatre.

TEXTES OFFICIELS

La FNAPEC est un centre de documentation et d'information.

Elle possède de nombreux textes, lois ou décrets relatifs à l'enseignement artistique : statuts des professeurs, schémas d'orientation pédagogique, loi sur la danse, CHAM, CHAT, bac TMD

CHAM - CHAD - CHAT

La FNAPEC est à l'origine de ces classes et c'est une de ses grandes réussites.

Aujourd'hui, les textes sont diversement appliqués et la FNAPEC œuvre sur le terrain pour le maintien de ces classes, dans un consensus respectant les principes fondamentaux

Responsabilité civile :

Lorsque la souscription d'une RC association n'est pas obligatoire, elle reste malgré tout vivement conseillée afin de couvrir notamment les dommages corporels, matériels et immatériels que l'un des membres de l'association pourrait causer à un tiers de manière involontaire.

L'association a le devoir de réparer financièrement les dommages qu'elle cause à des tiers. Et en l'absence d'un contrat d'assurance, l'association devra assumer, sur ses fonds propres, la réparation des dommages.

L'assurance responsabilité civile vise à couvrir la condamnation au paiement de dommages et intérêts encourue par l'association en cas de dommage causé par les salariés, bénévoles et adhérents et par les dirigeants à un tiers à l'association du fait de l'exercice de l'activité associative, quelle qu'elle soit.



Associations des parents d'élèves adhérentes à la FNAPEC, et à jour de leurs cotisations pour l'année scolaire 2023-2024, vous pouvez bénéficier de l'assurance responsabilité civile groupe prise par la Fnapec pour ses associations. Votre cotisation 2024-2025 vous permet d'être assurées pour l'année civile 2025 pour un montant de 38 euros.



metronaut

L'application qui motive les élèves

conçue par des pédagogues et musiciens professionnels



- Des accompagnements de haute qualité.
- Pour 19 instruments et pour tous les niveaux.
- Plus de 10 000 partitions interactives : grand répertoire classique, musiques actuelles, musique de film...
- De nombreux outils pour aider les élèves à progresser : tempo réglable, mains séparées, feedback IA, doigtés, enregistrement...
- Idéale pour le travail à la maison et une meilleure préparation aux auditions avec le pianiste accompagnateur.



Scannez et découvrez Metronaut
avec 7 jours gratuits !





Assurance des particuliers et des professionnels

Partenaire des **musiciens**



Monceau Assurances

fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages
et responsabilités et de plus de **65 ans en assurance de personnes.**

Automobile • Habitation • Santé • Prévoyance
Retraite • Agricole • Responsabilités • Épargne – Assurance Vie
Professionnels • Loisirs • Vie privée

Professionnel ou amateur avec **Monceau Assurances**,
vivez votre passion pour la musique en toute sérénité.

www.monceaupassion.fr/musicien/home



N'attendez pas, renseignez-vous.

www.monceauassurances.com